

**Entre Guadeloupe et Toulouse,
de BOURG et NEAU BOISJOLY -**

Les FOURAY de la Grenade

Bernadette et Philippe Rossignol

Des nombreux actes notariés toulousains photographiés par *Claudie Dussert*, de l'Entraide Généalogique du Midi Toulousain, publiés dans le bulletin (en trouvailles, coopérations ou réponses), nous retenons une série qui concerne des familles importantes de la Guadeloupe, actes d'autant plus intéressants qu'ils sont en majeure partie antérieurs aux minutes des notaires de l'île (1777) et qu'ils concernent deux anciennes familles de la Guadeloupe, les de BOURG et les NEAU BOISJOLY. Les dépouillements mis en ligne sur Geneabank par l'EGMT nous ont aussi aidés et surtout la mise en ligne des registres de Haute Garonne ¹ et toutes les mises en ligne du site iREL par les ANOM, avec leur indexation ².

Famille de BOURG (de MARIGNY, d'ECLAINVILLIER, de MONTGUAY)

Le patronyme est écrit de Bourg, du Bourg, Dubourg, DuBourg. On ne s'étonnera donc pas des différences d'orthographe selon les actes consultés, que nous nous efforçons de respecter, tout en rappelant que la majorité de ceux-ci sont des actes collationnés et non des originaux.

Dans la généalogie qui suit, nous soulignons les principaux protagonistes des actes notariés de Toulouse présentés par la suite.

Le premier du nom, Antoine de BOURG, était établi dans l'île de Saint Christophe où il était greffier en 1665 ³. Marié avec Anne DUPAS, peut-être fille de Charles, notaire de l'île en 1648-1665 ⁴, il en avait eu au moins un fils, né vers 1668, aussi prénommé Antoine, qui était passé à la Guadeloupe, s'installant au Baillif ⁵ et épousant Marie Anne DUCLERC, très probablement sœur de Jean, major de la Guadeloupe, marié avec Claire Tabourot veuve du gouverneur DU LION ⁶. Antoine de BOURG fut receveur du domaine du roi en Guadeloupe (1696) puis conseiller au conseil supérieur de l'île (dès 1715 ou bien avant). Décédé le 20 décembre 1730 à 62 ans, alors conseiller honoraire, il fut inhumé à Notre Dame du Mont Carmel, « à l'entrée de la chapelle du bord de la mer, en travers, proche les bancs des conseillers », qui sera le lieu d'inhumation de plusieurs de ses descendants.

¹ En revanche, au début de la recherche, laborieuse consultation de l'état civil de Toulouse sur le site des archives municipales, mise en ligne qui a bénéficié début mai 2014 d'une amélioration bienvenue.

² Nous en profitons pour remercier le personnel des ANOM et rendre hommage à Martine Cornède, ancienne directrice, qui a beaucoup œuvré jusqu'à son départ à la retraite pour ces mises en ligne (« recherche par critère dans tous les inventaires d'archives ») qui facilitent grandement le travail des chercheurs (D/2c, C/7 et C/8, etc.).

³ Dutertre, Histoire générale des Antilles, III p. 238.

⁴ Dutertre, op. cit, III p. 226-227 et G/1/472.

⁵ Une des plus anciennes communes de Guadeloupe mais dont les registres antérieurs à 1751 sont perdus.

⁶ GHC 52, septembre 1993, p. 874 ; 70, avril 1995, p. 1315 ; 71, mai 1995, p. 1344.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Sa femme, Marie Anne DUCLERC, était morte à Basse Terre Mont Carmel le 22 avril 1715 « *après avoir reçu tous sacrements avec une édification toute particulière* ».

Antoine de BOURG x Marie Anne DU CLERC

L'habitation des sieurs de Bourg dite Grand Marigot était au 7^e étage de la montagne Saint Louis, entre les rivières Saint Louis et du Baillif, en 1733 ⁷. Cette habitation devait être vendue, en 1748, par les héritiers De Bourg aux RP Jacobins (Dominicains), la sucrerie des premiers et celle des Jacobins étant enclavées l'une dans l'autre ⁸. L'habitation du Baillif n'appartenait alors plus qu'à 3 seulement des frères et sœurs puisque Gabriel de Clieu écrit au ministre qu'il a « *un sensible intérêt à la permission qui a dû vous être demandée par la mission des Jacobins à la Guadeloupe d'acheter l'habitation des héritiers Debourg dans laquelle Mme de Clieu a un tiers* » ; un autre tiers était la part d'une des sœurs (l'épouse Fillassier de Saint Germain ou plutôt l'épouse Leroy de La Potherie) et le dernier celui de M. de Bourg d'Éclairvillier. Le gouverneur de Clieu et l'intendant Marin précisent que s'ils appuient la demande des Jacobins c'est parce que ce « *ne sera jamais qu'une sucrerie qui, jointe à celle du bord de mer des plus médiocres* ⁹, *les met au niveau des autres missions de l'île qui en ont chacune deux et sont chargées d'un moins grand nombre de cures.* » Cependant la vente ne put se faire « *par l'obstination et la hauteur du religieux pour lors Supérieur de la Guadeloupe qui était piqué de n'avoir pas été consulté sur cette acquisition et qui a fait tout ce qui était en lui pour empêcher qu'elle n'eût lieu* », comme l'expliquent Bompar et Hurson, gouverneur général et intendant des Iles du Vent, le 30/01/1754 ¹⁰.

Les habitations du Baillif avaient cependant été vendues, nous ne savons à qui ni quand, et la famille de Bourg avait quitté le Baillif, sur la Côte sous le vent, pour le Petit Cul de Sac (Petit Bourg) où les premiers actes les concernant sont de 1735. Les registres du Baillif antérieurs à 1751 ayant été détruits, on peut supposer que les actes de baptêmes et de mariage antérieurs à 1735 ont été célébrés au Baillif.

Ordre de naissance de ceux qui suivent inconnu. Nous mettons d'abord les fils, suivis des filles, mais, d'après l'année de décès de leur mère (1715) et leur date de naissance approximative, les fils (sauf l'aîné) ont dû naître après leurs sœurs. L'âge des filles n'est pas donné à leur inhumation, sauf pour Jeanne Catherine. Il y avait 4 fils et 6 filles d'après les « *Étrennes à la noblesse...* » de François Alexandre Aubert de La Chesnaye Desbois, 1780, mais nous ne trouvons que 4 des 6 filles.

1 Louis Antoine de BOURG

conseiller au conseil supérieur de la Guadeloupe (titulaire en 1726, retraite en 1734) ; rapport sur lui par Lachapelle en 1731 : « *Jeune homme de 28 ans. A fait ses études et son droit à Paris et ne manque pas de savoir mais est très dangereux et pêche par les qualités essentielles. Il abusait de la confiance de M. Mesnier* ¹¹ *qui était peu au fait de*

⁷ Colonies E 47, cession d'eau par les RP Jacobins aux srs Antoine de Bourg, conseiller honoraire, et Radeling ; plan de l'habitation.

⁸ Colonies C/7a/15, folio 173, 16/09/1748, et folio 176, 24/02 et 02/04/1748.

⁹ A l'époque révolutionnaire, de l'an XI à 1812, devenue habitation cotonnerie nationale, elle est appelée « *Jacobins d'en Bas* » (Colonies C/7a/59, folios 58 et 193 ; 63 folios 193 et 206).

¹⁰ Colonies C/8a/60 folios 167 verso à 168 verso, n° 153.

¹¹ Charles Mesnier, mort en 1729, ordonnateur à la Guadeloupe depuis 1723 après y avoir été premier conseiller du conseil supérieur.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

*la judication, croyait en lui et lui a fait faire plusieurs sottises dont il se vantait après publiquement. On pourra cependant en tirer quelque secours en le tenant de court et en étant toujours sur ses gardes avec lui. »*¹²

réside à Toulouse avec sa femme au moins depuis 1755 (consentement aux mariages de leurs deux fils le 10/09/1755, Me Philippe Cahuzés¹³) et acquiert le château de Saussens¹⁴.

o ca 1703/1710

+ 14/11/1760 Toulouse, Saint Étienne (+) 16 dans la nef de l'église : noble Louis Antoine Debourg, conseiller du roy en son conseil privé de la Guadeloupe, environ 50 ans
x /1720 Jeanne Thérèse PERRÉE ou PIERRÉ, fille de Guillaume, conseiller au conseil supérieur de la Guadeloupe (et Élisabeth CODIE de GUILLOU ?)¹⁵

o ca 1701

+ 18/09/1768 Saussens (Haute Garonne, 31), dans son château ; 67 ans, seigneuresse de Saussens (+) 19 dans l'église

2 François Xavier **de BOURG de MARIGNY**

assesseur au conseil souverain 1735, 1737, conseiller au conseil supérieur et habitant du Petit Bourg (1756) retraite avec provisions de conseiller honoraire le 04/12/1767¹⁶ ou le 08/02/1768¹⁷

o ca 1712 Baillif (23 ans au mariage)

+ 02/07/1770 Capesterre « monsieur de Marigny conseiller au conseil supérieur de cette île »

x 11/08/1735 Petit Bourg, Marie Thérèse GODEMAR, fille de Nicolas, habitant aux Abîmes, et Catherine Madeleine REVERCHON

b 28/05/1706 Capesterre

+ 09 (+) 10/11/1766 Saussens (31) ; décédée au château et inhumée dans le cimetière à l'entrée du petit oratoire de Notre Dame de Pitié, en présence de Guillaume Penne, habitant de Saussens

ax 23/10/1725 Le Gosier, Pierre Gabriel NEAU BOISJOLY, fils de + Nicolas et Françoise LEMERCIER

o ca 1697 Petit Bourg

+ 29/10/1732 Petit Bourg, 35 ans

SP

3 messire Charles Antoine de BOURG d'ECLAINVILLIER

le nom de branche est souvent écrit « de Clainvillier » ou « d'Esclainvillier » mais la signature au codicille du testament est « d'Eclainvillier ».

conseiller au conseil souverain, député des habitants auprès du général anglais en 1759 à la reddition de la Guadeloupe : 1^{er} mai 1759, « *Capitulations entre son Excellence Monsieur Barington, major général des troupes de sa Majesté britannique dans cette île, et les habitants de l'isle Guadeloupe représentés par M. Debourg Clainvilliers et*

¹² Colonies C/7a/11, 214 et suivante, liste des conseillers du conseil de la Guadeloupe avec annotation sur chacun.

¹³ Voir en annexe ci-après.

¹⁴ Saussens est à une vingtaine de km à l'est de Toulouse. Le château fut par la suite la propriété du dernier fils, Charles Pierre, et de sa descendance.

¹⁵ Parents d'Antoinette Rose, x 29/10/1727 Mont Carmel, Jean André de Peyssonnel (GHC 7, juillet-août 1989, p. 50)

¹⁶ D/2c/1, 67 verso.

¹⁷ C/7a/29, 61 recto.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Duqueruy, munis de leurs pleins pouvoirs et autorisés par M. Nadau du Treil, chevalier de Saint Louis, gouverneur de la Guadeloupe »¹⁸ ; long mémoire adressé à Beauharnais et La Rivière (gouverneur et intendant) pour exposer son action lors du siège de la Guadeloupe et de la reddition de l'île aux Anglais¹⁹ ; cassé et révoqué de sa charge le 18/04/1763 pour être renvoyé en France avec défense de retourner dans aucune colonie ; rétabli par ordre du roi du 27/01/1764 ; conseiller honoraire le 08/07/1766²⁰ ; mémoire sur les milices 09/08/1765²¹ ; arrivé de la Guadeloupe à Bordeaux le 17/08/1771 sur Le Surveillant avec Dolabaratz (voir plus loin) et de là à Toulouse et mort quatre mois après

o ca 1713

codicille à son testament, Me Antoine Campmas à Toulouse (voir annexe)

+ 20/12/1771 Toulouse (+) 21 dans la nef de l'église Saint Étienne « Noble Charles Debourg de Clainvillier, conseiller honoraire du conseil souverain de la Guadeloupe »
68 ans

plusieurs signatures au mariage dont de Bourg de Marigny

x 17/08/1761 Capesterre (dispense du 3 au 4^e degré de parenté), Élisabeth Théodore Julie de BORDENAVE²², fille de + Jean Baptiste, capitaine de milice²³, et Anne Charlotte DUPAS

o /1728 Baillif

SP

4 Jean Baptiste François **de BOURG DU CLERC**

écuyer et mousquetaire du roi de la 1^{ère} compagnie, à Nantes en 1744 ; sous lieutenant des gardes françaises²⁴ ; le 05/02/1740 à Nantes Barthélemy dit Polydor, créole de 14 ans, esclave de M. Jean-Baptiste de Bourg du Clerc, habitant de la Guadeloupe est déclaré à Nantes où il apprendra le métier de cuisinier²⁵

o ca 1714

+ 14/11/1749 Mont Carmel : messire Jean Baptiste François de Bourg du Cherie (sic, pour du Clerc), officier aux gardes françaises, environ 35 ans

(+) dans la chapelle du côté de la mer

SP

5 Marie Anne Françoise de BOURG

+ 17/04/1758 Capesterre « morte subitement par une révolution d'humeurs »

¹⁸ C/7a/18, f° 27.

¹⁹ C/7a/18, 1759 n° 24, folios 310 recto à 328 verso.

²⁰ D/2c/1, 68 recto.

²¹ C/7a/25, 70 recto à 74 recto.

²² Un descendant de Bordenave établi à Sainte Rose prendra à la fin du XVIII^e siècle le nom de branche Clainville ou d'Eclainville.

²³ Chez Me Boufflet à Nantes, 26/11/1728, testament authentique du sieur Jean Baptiste de Bordenave, natif du Baillif, 40 ans, ayant 3 fils à Nantes (Glans antillaises dans le notariat nantais, n° 1, Jean Marie Loré et sa coopération GHC 198, décembre 2006, p. 5051). Il est inhumé à Saint Nicolas le 27/11/1728, en présence de ses enfants, dit époux d'Anne Dupas. Nous n'avons pas trouvé le décès de Julie de Bordenave (cherché à Capesterre, Petit-Bourg, Mont-Carmel).

²⁴ La Chesnaye-Desbois.

²⁵ Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne, tome II (Bretagne), Érick Noël, n° 1062 et 1571

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x Louis Antoine **FILLASSIER de SAINT-GERMAIN**, conseiller au conseil supérieur, fils de Pamphile Louis et Marie Madeleine DAVIDON ²⁶
b 27/07/1690 Capesterre
+ 10/03/1757 Capesterre, M. de Saint Germain, conseiller au conseil supérieur de la Guadeloupe

6 Jeanne Catherine de BOURG

o ca 1702

+ 11/02/1735 Petit Bourg (+) 12 dans l'église (l'acte ne donne pas le nom de ses parents) ; 28 à 29 ans, épouse de messire Claude PAJOT chevalier seigneur de LAFOND, lieutenant de roi à la Guadeloupe commandant pour Sa Majesté en ce quartier, inhumée avec leur enfant mâle qui avait survécu à sa mère et avait été baptisé

x 1734 ²⁷ messire Claude Louis **PAJOT** chevalier seigneur **de LAFOND**, lieutenant de roi à la Guadeloupe (depuis 1731) ²⁸
chevalier de Saint Louis en 1736 ²⁹ ; interdit pour 3 mois en 1743 ³⁰
o ca 1691

+ 24 (+) 25/08/1751 Petit Bourg : messire le comte de Lafond, lieutenant de roi et commandant pour Sa Majesté en cette île Guadeloupe, nommé Claude Louis, environ 60 ans (acte fait le 02/09, « l'ayant omis de mettre en son rang »)
(+) dans l'église ³¹

7 Elisabeth de BOURG

+ 09/12/1749 Mont Carmel, épouse de M. Le Roy de Lapoterie, chevalier de Saint Louis, capitaine aide major de l'île
SP

x 27/02/1737 ³² (Baillif ?) Charles Auguste **LE ROY de LA POTHERIE**, fils de Claude Charles et Élisabeth de SAINT-OURS
capitaine des troupes du roi de la Guadeloupe, aide-major, lieutenant de roi, commandant de Basse Terre, chevalier de Saint Louis
o 02/01/1702 Québec

bx 30/07/1753 Saint François Basse Terre, Marie Catherine DUGARD DU CHARMOIS

8 Luce Nicolas de BOURG

+ 02/08/1759 Capesterre, dame Luce de Bourg épouse de M. de Clieu ancien gouverneur de cette île
Cm 25/06/1747 ³³

²⁶ Voir GHC 45, janvier 1993, p. 718-719.

²⁷ Colonies C/7a/12 f° 105, 27/12/1733 : demande l'autorisation d'épouser Mlle de Bourg, fille d'un ancien conseiller, qui aurait « 180 000 livres de biens ».

²⁸ Dossier Colonies E 237 : lieutenant de roi à la Guadeloupe 26/11/1731, commandant en l'absence de M. de Clieu gouverneur 02/07/1749.

²⁹ Colonies C/8a/47 f° 117.

³⁰ Colonies C/8a/55 f° 189 ; C/8a/59 f° 87 .

³¹ D/2c/222 (alphabet Laffillard) p. 333 ; Journal d'un vieil habitant de Sainte Marie (ou Éphémérides de Rufz de Lavison) 28/08/1751 : « Nouvelle de la mort de M. de Lafond, lieutenant de roi commandant à la Basse Terre, Guadeloupe » ; Colonies C/8b/10 n° 72 : Pajot de Lafond, mousquetaire à Paris part pour les îles régler la succession de son oncle M. de Lafond, lieutenant de roi en Guadeloupe, et ce qui lui revient « du chef de ma mère qui était native de la dite île ».

³² Date, sans lieu, donnée par La Chesnaye Desbois.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 1747 troisième épouse de Gabriel **de CLIEU**, gouverneur de la Guadeloupe (1737-1753), fils de Mathieu et Rachel de BAULDRY
o mai 1687 Dieppe
+ 29/11/1774 Paris ; 87 ans 5 mois
ax 20/02/1711 Fort Royal, Martinique, Marie Colombe de MALLEVAULT
bx 09/07/1728 Trois Rivières, Guadeloupe, Marie RIGOLET
dx 1770 Derchigny (Seine Maritime, 76) Marie Élisabeth LE ROUX DU FAY

Nous avons cherché les arrivées des membres de la famille à Bordeaux, où les listes de débarquement commencent en 1764, sans rien trouver (sauf l'arrivée dans le même navire en 1771 de De Bourg de Clainvilliers et Dolabaratz)³⁴. Nous supposons donc soit qu'ils sont tous arrivés peu après le couple aîné, de Louis Antoine de Bourg et Jeanne Thérèse Perrée (présents à Toulouse en 1755 ou avant), ayant quitté l'île juste avant la période d'occupation anglaise (1759-1763) ou pendant cette période, soit que certains sont arrivés par Nantes, port dont les listes des débarquements sont trop tardives³⁵.

1 Louis Antoine de BOURG x /1720 Jeanne Thérèse PERRÉ (ou de PERRÉE)

D'après les « Étrennes à la noblesse » de 1780 (op. cit.), 4 fils (des confusions entre Jean Baptiste, Guillaume, Louis Henri) dont 1 mort sans postérité ; Louis Henri, officier dans les grenadiers de France est tué en 1759 laissant un fils, Louis Auguste Marie de Bourg chevalier d'Offrery en Languedoc³⁶ ; Charles Pierre de Bourg chevalier seigneur de Saussens, coseigneur du Bourg, Caraman (et autres lieux), chevalier de Saint Louis, lieutenant colonel commandant au Cap Tiburon, marié à demoiselle Angélique Gautier, en a 1 fils et 2 filles.

Naissances très probablement au Baillif (rappel : registres antérieurs à 1751 perdus).

1 Jean Baptiste de BOURG

revient à la Guadeloupe par Bordeaux le 14/06/1749, sur le navire La Concorde partant pour la Martinique : 28 ans, natif de la Guadeloupe, de taille haute, cheveux châtain clair, « pour se retirer chez lui », signe DeBourg³⁷ ; officier des troupes royales
o ca 1720
+ 06/02/1759 tué au siège de la Guadeloupe près du pont de Bisdary, où il accompagnait son frère Charles Pierre³⁸

2 messire Guillaume de BOURG écuyer

revient à la Guadeloupe par Bordeaux, sur La Marie, partie de Marseille pour la Martinique le 04/06/1751 : 23 ans, taille haute, cheveux blonds, natif de la Guadeloupe, signe Guillaume DeBourg³⁹
conseiller au conseil supérieur de la Guadeloupe (1756)

³³ Gabriel de Clieu, le café et le château de Derchigny, GHC 63, septembre 1994, p. 1134-1136.

³⁴ Recherche faite de 1764 à 1771 inclus (F/5b/15).

³⁵ F/5b/23 : en 1764 ceux revenus des prisons d'Angleterre et les arrivés de Saint Domingue ; en 1764 ceux revenus de Cayenne, puis on passe à 1771.

³⁶ Ou Aufrery, à Pin Balma (Haute-Garonne, 31). Voir plus loin.

³⁷ Archives de la Gironde, Amirauté, 6B50

³⁸ Cité Colonies E 47, dossier du chevalier de Bourg (Charles Pierre). Détail des circonstances dans le mémoire de Charles Pierre daté du 12/11/1760 (C/7a/21, 369 recto).

³⁹ Archives de la Gironde, Amirauté, 6B51

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

o ca 1727

+ 10 (+) 11/01/1767 Saussens ; décédé en son château de Saussens, 37 ans, et inhumé dans le cimetière à l'entrée du petit oratoire de Notre Dame de Pitié

Cm Me Boyer

x 20/01/1756 Petit Bourg, Marie Françoise NEAU BOISJOLY, fille de + Pierre Gabriel, officier et habitant, et Marie Thérèse GODEMAR (bx François Xavier de BOURG de MARIGNY), résidants à Petit Bourg

o b 14/07/1727 Petit Bourg

+ 1790/ ⁴⁰

Cm 08/04/1769 Me Jacques Moncassin, Toulouse, 3^E 5893 ; consentement du père du marié le 30/03/1769 Me Granget à Saint Jean de Luz ; témoins du marié dame Marie Claire de Perié sa cousine et son époux Mre Guillaume Marcel Marin écuyer, gouverneur de la ville de Rieux, M. de Cabrillon écuyer commissaire de la marine chargé en chef du département de Toulouse et de Montauban ; témoins de la mariée sa sœur dame Catherine Thérèse Neau de Boisjoly veuve de messire de Montguay de Bourg, officier dans les grenadiers de France, Mre Louis Auguste de Montguay de Bourg son neveu, messire Jacques Michel Marin écuyer seigneur de Monbel, ancien commissaire de la marine, dame Louise Thérèse Lemer cier de Beausoleil son épouse cousine de la dame de Bourg future épouse, M. le chevalier de Moyria, lieutenant colonel d'infanterie, M. de Gissac écuyer ⁴¹

x 11/04/1769 Toulouse, La Daurade, Mr Sauveur D'OLABARATZ écuyer, capitaine d'infanterie, demeurant à Toulouse paroisse de la Daurade depuis un an, fils de Jean Baptiste écuyer, chevalier de Saint Louis, ancien officier de la marine, habitant à Saint Jean de Luz, et de + dame Catherine DESPIAULX ; Joannis Galand Dolabaratz (son père) passé à l'île Royale en 1720 comme pêcheur, corsaire, a épousé Catherine Despiaube (sic), de l'île Royale ; il est mort en 1778 (à Bayonne ?) ⁴²

à l'île Royale en 1750, enseigne 1753, lieutenant aux îles 15/01/1757, rang de capitaine à la Guadeloupe 1765, chevalier de Saint Louis 12/03/1776, pension 400 lt 01/09/1779 ⁴³ ; à Saint Jean de Luz en 1779 ; Dolabaratz, « capitaine à la suite », était arrivé à Bordeaux, venant de la Guadeloupe, le 03/08/1767 ⁴⁴

o et 08/01/1732 Saint Jean de Luz, paroisse Saint Jean Baptiste (sous le prénom de Saubat ; père Joannis Galand)

+ 02/11/1809 Pin Balma (31), au lieu dit d'Ayguesvives dans la maison de M. Debourg [de Montguay, son neveu et ancien pupille] ; ci-devant chevalier de Saint Louis, 78 ans ; déclaré par M. Debourg fils, ami, demeurant à Pin, 26 ans

3 messire Louis Henri de **BOURG de MONTGUAY** écuyer

revient à la Guadeloupe par Bordeaux, sur le navire L'Élisabeth, pour la Martinique, le 24/09/1755 : 27 ans, natif de la Guadeloupe, de taille moyenne, cheveux châtain clair,

⁴⁰ Signe au mariage de son neveu Louis Auguste Marie de Bourg de Montguay à Frouzins.

⁴¹ Sur les Marin et épouses, qui ont fait le lien entre les futurs époux, voir l'article « MARIN (Martinique et Guadeloupe), descendance d'officiers de plume de la Marine » GHC 2013 article 15 : 1.1.1 et 1.1.5. Le dernier témoin est Gabriel d'Albis de Gissac à qui les époux d'Olabaratz vont vendre une partie de l'habitation Neau Boisjoly.

⁴² <http://www.ghfpbam.org/QuebecDetails?code=21> Généalogie et Histoire des familles Pays-Basque/Adour Maritime.

⁴³ D/2c/1 folio 32 verso. Colonies E 135 (comprend un extrait de baptême).

⁴⁴ F/5b/15.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

sous-lieutenant des grenadiers de France, « il va chez lui », signe Debourg⁴⁵ ;
capitaine au corps des grenadiers de France (1756)

o ca 1728

+ 1758/1769 Guadeloupe⁴⁶

Cm Me Boyer

x 20/01/1756 Petit Bourg, Catherine Thérèse NEAU BOISJOLY, fille de + Pierre Gabriel, officier et habitant, et Marie Thérèse GODEMAR (bx François Xavier de BOURG de MARIGNY), résidants à Petit Bourg

o b 08/09/1726 Petit Bourg

Testament 24/11/1770 et codicille 07/12/1770

+ 08 (+) 09/12/1770 Toulouse, Saint Étienne, 40 ans, veuve de messire Louis Étienne (sic) de Bourg de Mongay (sic), capitaine dans la compagnie des grenadiers de France

(+) cimetière Saint Sauveur

4 Messire Charles Pierre chevalier de BOURG de MONPLAISIR puis de SAUSSENS puis DUBOURG

resté dernier représentant mâle de la famille il est le plus souvent appelé, sans nom de branche, de BOURG et à la fin de sa vie **DUBOURG**

seigneur de Saussens, Francarville, Mamerlac et autres lieux (1768)⁴⁷

cadet à Rochefort en 1746, sergent de la compagnie des cadets ; lieutenant des troupes détachées de la marine passé de Rochefort à la Martinique en 1753 ; a reçu deux blessures considérables au moment du siège à la Guadeloupe où il a fait les fonctions d'ingénieur et de major à la place de Mrs de Bury et Perault tués au même siège (1759) ; interrogatoire par le conseil de guerre en Martinique le 06/06/1760⁴⁸ puis long mémoire remis au conseil de guerre rapportant les événements du siège, rédigé au Fort Royal de la Martinique 12/11/1760⁴⁹ ; ancien capitaine des troupes détachées de la marine et pensionnaire du roi (1764) ; croix de Saint Louis en 1773 ; capitaine au régiment de l'Amérique 1773 ; réformé avec 400 lt de traitement et brevet pour tenir rang de major en 1775 ; nommé major du Cap Tiburon à Saint-Domingue avec brevet de lieutenant colonel en 1778⁵⁰

Charles Antoine de Bourg d'Eclairvillier son oncle lui lègue son épée par son testament de 1771

o ca 1730/32⁵¹

+ 26 d 27/04/1814 Saussens ; décédé dans sa maison, château de Saussens ; veuf, ancien colonel, 83 ans ; déclaré par son jardinier et un laboureur son métayer

⁴⁵ Archives de la Gironde, Amirauté, 6B52

⁴⁶ Lieu de son décès et de celui de sa femme donnés sans date, dans l'acte de mariage de leur fils en 1816.

⁴⁷ Il ne reste rien de l'ancien château de Saussens, racheté à une date que nous ignorons par un Marcassus baron de Puymaurin qui fut, ainsi que son fils, maire de Saussens (1912 à 1952). Sur son emplacement un nouveau grand château a été construit en comblant les fossés ; il a été transformé en 1968 en clinique et maison de repos, fermées en 2011, et il est actuellement à vendre.

⁴⁸ Colonies C/7a/22, folio 105.

⁴⁹ C/7a/21, folio 367 recto à 370 verso.

⁵⁰ Deux dossiers Colonies E 47 : Bourg (de), lieutenant des troupes entretenues à la Martinique (1753/1763) et Bourg (de), chevalier, lieutenant-colonel de milices, major au Cap Tiburon à Saint-Domingue (1773/1778). D/2c/1 folio 32, 3 folio 52 recto, 16 folio 10 verso.

⁵¹ Dit être âgé de 28 ans et natif du Baillif lors de l'interrogatoire du 06/06/1760.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Cm Me Faugeras à Bordeaux

Témoins au mariage : Jean Lassabaije et Antoine Raynal, négociants, Louis Antoine Verseille, docteur en médecine, Michel Jean Dessuslamotte

x 05/09/1764 Toulouse, Saint Étienne ⁵², dame Angélique GAUTIER, fille de + Guillaume Gautier, écuyer, et de dame Élisabeth FIZET (bx Thomas David d'ANTHEAUME) ; dispensée de domicile par le vicaire général, n'ayant que 6 mois d'habitation sur la paroisse

+ 1799/1814

ax Mre Louis **DUBOIS**, conseiller à la **Grenade** ⁵³
postérité qui suit en 1.4

5 Jeanne Thérèse de BOURG

o ca 04/1738

+ 18/03/1739 Mont Carmel, 11 mois

(+) « dans la chapelle du côté de la mer »

6 Marguerite Élisabeth de BOURG

o ca 01/1739

+ 27/03/1740 Mont Carmel, environ 15 mois

1.3 Louis Henri de BOURG de MONTGUAY
x 1756 Catherine Thérèse NEAU BOISJOLY

1 Louis Auguste Marie de BOURG de MONTGUAY (fils unique)

orphelin de père, puis de mère en 1770, ayant pour tuteur son oncle par alliance

Dolabaratz ; émancipé le 05/07/1776 ; acquiert le 28/06/1775 de François Petit le domaine d'Ayguevives près Toulouse (en remploi du prix de la vente de la part de sa mère dans l'habitation Neau Boisjoly) ; à Toulouse, Saint Étienne, à son premier mariage ; officier public à Pin ⁵⁴ du 19 nivôse II (08/02/1794) au 18 frimaire III (09/12/1795) ; maire de Pin depuis le 14 messidor VIII (03/07/1800) jusqu'en fructidor IX (signe Dubourg) ; y demeurant au domaine d'Ayguevives (cité en 1807-1808)

o 27/06 b 05/08/1758 Petit Bourg ; p Guillaume Debourg, conseiller au conseil supérieur, représentant son père Louis Antoine Debourg, ancien conseiller au conseil supérieur ; m dame Marie Thérèse Godemar épouse de M. Debourg de Marigny, conseiller au conseil supérieur

+ 16/05/1816 Toulouse ; 58 ans, demeurant rue du Canard n° 8, époux de Catherine Oustry

Cm 15/04/1790 Me Campmas, Toulouse

⁵² D'après M. Esclafer de la Rode en 2004, question 04-16, mariage à Saint Antoine du Tau, mais pas de registre de cette paroisse, même s'il existe à Toulouse une rue de ce nom.

⁵³ Un Charles DUBOIS est recensé un siècle avant, en Martinique en 1664 et à la Grenade, quartier du Beauséjour, en 1669 (Ile de la Grenade, recensement du 22 octobre 1669, GHC 109, novembre 1998, p. 2350)

⁵⁴ Pin Les Balma puis Pin Balma, à quelques km au nord-est de Toulouse. Louis Auguste Marie est dit dans les « Étrennes à la noblesse » de 1780 (op. cit.) « chevalier d'Offrery en Languedoc » : voir ci-après le lieu de décès de sa seconde épouse en 1829. Le titre « chevalier d'Aufrery » est celui de membres de la famille de Carrière d'Aufréry, contemporains de la famille de Bourg : <http://www.pastellists.com/Genealogies/Carriere.pdf> et anciens propriétaires d'Ayguevives jusqu'en 1764 (voir plus loin l'acte d'achat d'Ayguevives en 1775).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ax 16/04/1790 Frouzins (31) (dans les signatures : Boisjoly d'olabaratz) Marie Louise de MARIN, fille de Marie Guillaume Marcel, chevalier, ancien officier de la Marine, gouverneur de la ville de Rieux, et dame Marie Claire DUPERIER, habitante de Rieux ⁵⁵

o 10 b 13/11/1769 Rieux (31)

+ 16 thermidor IV (03/08/1796) Frouzins (31), chez le citoyen Marin aîné, son cousin germain ; 26 ans

bx 20/03/1816 Toulouse, Catherine OUSTRY, demeurant à Pechaurirole (31), fille de + François, cultivateur, et + Françoise GARRIGUES

o 10 b 31/03/1749 Saint Sauveur de Marzens près Lavaur, Tarn (81)

+ 27/10/1829 Pin Balma, domaine d'Aufrery ⁵⁶, propriété de son mari quand vivait, plus de 80 ans

légitiment au mariage leur fils Jean Louis, que le père avait adopté le 17/06/1814 :

Le 25 juillet 1814 à Toulouse, M. Jean Louis Debourg, 31 ans 10 mois, né à Toulouse et demeurant à Pechaurirole (31) déclare que « *Mr Louis Auguste Marie Debourg Mongay, propriétaire habitant cette ville rue du Canard 5^e section n° 250 a fait un acte d'adoption en sa faveur, que ses trop grandes infirmités l'empêchent absolument de se transporter au Capitole pour accomplir personnellement toutes les formalités exigées par la loi pour la validité de ladite adoption* ».

Le 17/06/1814, devant le juge de paix du 3^e arrondissement dit du Sud, dans la demeure de Mr Debourg de Mongay, comparaissaient Louis Marie Auguste Debourg de Mongay, né au Petit Cul de sac de la Guadeloupe le 26/06/1758 et Mr Jean Louis Debourg, né à Toulouse paroisse de la Dalbade le 28/09/1782, baptisé sous le nom de Jean Louis, fils de père et mère inconnus :

Louis Marie Auguste Debourg de Mongay, en vertu des articles 243 et 245 du code civil au titre de l'adoption et tutelle officieuse, « *soit à cause de son âge, de son veuvage et du défaut d'enfant légitime, soit à cause des secours et des soins non interrompus qu'il n'a jamais cessé de donner ou faire donner au dit sieur Jean Louis Debourg depuis l'instant de sa naissance* ⁵⁷ *jusqu'au moment actuel et en considération des marques d'affection qu'il en a reçues et celles qu'il espère d'en recevoir encore* » déclare adopter Jean Louis Debourg pour son fils et veut qu'en conséquence il jouisse de tous les droits et avantages qu'accorde le code civil et notamment sur les biens des pères adoptants délaissés à leur décès. En conséquence Jean Louis Debourg lui promet « *toute l'affection, soumission et obéissance et assistance dont un enfant peut être tenu envers son père légitime* ».

1.3.1b.1 Jean Louis DEBOURG (puis DEBOURG de MONTGUAY)

maire de Péchaurirole de 1808 à 1816 (signe Dubourg en 1808-1810 puis Debourg)
puis demeurant au château d'Ayguevives à Pin Balma après la mort de son père (1816)

⁵⁵ Voir article « MARIN (Martinique et Guadeloupe), descendance d'officiers de plume de la Marine », <http://www.ghcaraibe.org/articles/2013-art15.pdf>, p. 12.

⁵⁶ Le château actuel d'Aufrery fut construit en 1862 par le maréchal Niel et resta dans la famille Niel jusqu'en 1938 année à laquelle il fut vendu pour devenir une clinique : <http://www.smlh31.fr/index.php/smlh31/quelques-celebrites-2/86-niel-adolphe-marechal>. Actuellement Aufrery, à Pin Balma, est une clinique psychiatrique, dans un parc de 7 hectares avec cèdres bicentenaires.

⁵⁷ Donc avant son premier mariage avec Marie Louise de MARIN : Catherine Oustry, qui avait 10 ans de plus qu'Auguste Marie, était-elle alors au service du couple Dolabaratz, sans enfant, qui avait recueilli en 1770, après la mort de sa mère, leur neveu orphelin âgé de 12 ans ?

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- o 28/09/1782 Toulouse, La Dalbade ; de père et mère inconnus ; présenté par dlle Jeanne Marie Lanes, sage femme ; p Jean Vayssette ; m Marie Imbert
 - marge : légitimé par M. Louis Auguste Marie Debourg de Montguay, propriétaire, et Catherine Oustry par leur mariage du 20 mars 1816
 - élevé dès son enfance par Louis Marie Auguste de Bourg de Montguay qui l'adopte le 17/06/1814 à Toulouse ; puis légitimé par le mariage des parents en 1816, deux mois avant le décès de son père
 - + 15/12/1847 Toulouse ; Jean Louis Debourg de Monguay, 64 ans, domicilié rue de la Chaîne 13, veuf de Jeanne Salamon ; déclaré par ses amis Fortuné Francès, propriétaire, 60 ans, domicilié rue des Tourneurs 5, et Jean Antoine Vallès, propriétaire, 68 ans, domicilié rue de la Chaîne 15
 - x 26/10/1807 Pin Balma (31), Jeanne SALAMON, demeurant à Toulouse, fille de Jean Pierre François, propriétaire à Toulouse, et Marle Anne DUFAY (ou DUFÄI), demeurant à Toulouse 8^e section
 - o 29 b 30/05/1782 Caragoudes ; m dlle Jeanne Pardes de Dufai
 - + 25 d 26/01/1842 Toulouse ; 60 ans, née à Caragoudes (31), domiciliée à Toulouse rue du Taur 91, épouse de Jean Louis de Bourg de Monguay, propriétaire ; déclaré par Charles Cécile Malevigne, pharmacien, 72 ans, et Fortuné Francès, propriétaire, 54 ans
- d'où au moins

1.3.1b.1.1 Odile Alodie Alfrède Pétronille Françoise Catherine DEBOURG de MONTGUAY

habitant Toulouse rue du Taur 91 avec ses père et mère en 1831

- o 16 d 19/09/1810 Toulouse (Pétronille Catherine Françoise Odile Etheldrite Alodie) rue du Jardin public 11^e section ; père habitant à Pechauriolle ; témoin le grand-père maternel Jean Pierre François Salomon, 55 ans, propriétaire à Toulouse
- + 21/09/1883 Trébons sur la Grasse (31) (Odile Alodie Alfrède Pétronille Françoise Catherine) ; 73 ans 5 jours, veuve, dans sa maison d'habitation au château de Rigaud ; déclaré par son gendre Raymond Joseph Ducros, 55 ans, propriétaire ⁵⁸, et son petit-fils Jean Joseph Marie Raoul Ducros, 22 ans, tous deux demeurant à Castres (Tarn) ⁵⁹

Cm 06/05/1831 Me Pratviel

x 30/05/1831 Toulouse, Jean Agathe Eustaze Amédée ESQUIROL, fils de Pierre, propriétaire habitant à son château de Rigaud à Trébons (1834), et + Susanne ARNOULAT

o 29/03/1804 Trébons sur la Grasse

+ 03/03/1854 Trébons sur la Grasse, dans sa maison d'habitation ; 49 ans

1.3.1b.1.2 Antoinette Jeanne Justine DEBOURG

o et d 18/04/1812 Péchauriolle (31) ; déclaré par le père, propriétaire, en présence de Charles Cécile Malevigne, 32 ans, pharmacien à Toulouse, et Jean Antoine Salomon, 31 ans, propriétaire à Saint Jean des Pierres

1.3.1b.1.3 Hippolyte Louise Paule Alix de BOURG de MONTGUAY

o 29/08/1816 Pin Balma (31), dans le château d'Ayguevives

+ 02 d 03/0/1857 Toulouse, place Saint Sernin n° 4, son domicile, 40 ans ; parents décédés ; déclaré par Louis d'Aure de Lyas, propriétaire, 33 ans, domicilié à Muret, et Léonce d'Aure de Lyas, propriétaire, 24 ans, domicilié à Toulouse rue des Chapeliers n° 3 Sans alliance

⁵⁸ 23/11/1859 Trébons : mariage de Raymond Joseph DUCROS, 31 ans, et Marie Constance Thérèse Louise ESQUIROL o 13/11/1839 Saint Vincent.

⁵⁹ Acte trouvé grâce aux dépouillements de l'EGMT.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.3.1b.1.4 Caroline Henriette Jacqueline Élisabeth Anne DEBOURG de MONTGUAY
o ca 1819 Toulouse
+ 19/03/1867 Trébons sur la Grasse (31), château de Rigaud, chez sa sœur ;
célibataire, 48 ans 2 mois, née à Toulouse, y demeurant place Saint Sernin ;
parents décédés Sans alliance

1.4 Messire Charles Pierre chevalier de BOURG x 1764 Angélique GAUTIER

Charles Pierre de BOURG hérita du château de Saussens après le décès de sa mère Jeanne Thérèse PERÉE qui en était « seigneuresse » et y était décédée en 1768. Nous ne savons pas quand le château avait été acquis par la famille. Outre sa mère, y étaient décédés, en 1766 sa tante Marie Thérèse GODEMAR épouse de BOURG de MARIGNY, sans postérité, et en 1767 son frère aîné Guillaume de BOURG, sans postérité. Nous avons vu que Charles Pierre, après plusieurs années de retraite pensionnée avait été nommé en 1778 à sa demande major du Cap Tiburon à Saint-Domingue avec brevet de lieutenant colonel. Il semble qu'il n'y soit pas resté longtemps. L'importance qu'il avait, ou qu'il se donnait, transparait au mariage de sa fille en 1790 au début de la période révolutionnaire, mariage célébré en la chapelle du château. Il est dit dans l'acte « Charles Pierre du [sic] Bourg chevalier de Saint Louis, lieutenant colonel d'infanterie, ci devant baron du Bourg, chevalier très haut et très puissant seigneur haut justicier moyen et bas, foncier direct des terres de Saussens, Francarville, Mamerlac, coseigneur du bourg Saint Bernard, de Caraman, de Vendinne, de Prunet, de Moncabrié et Bagnères, ancien commandant en l'île Saint Domingue ».

Les troubles post révolutionnaires eurent un résultat tragique pour la famille, exposé ainsi par Charles Pierre dans une lettre au délégué du gouvernement à Toulouse le 6 nivôse VIII (30/12/1799) ⁶⁰ où il rapporte l'assassinat de son fils, capitaine de cavalerie, par un détachement du directoire exécutif de Caraman commandé par les citoyens Vidalot et Auriol Langotier : « *mon malheureux fils reçut un coup de fusil qui l'étendit mort sur ma porte. Aussitôt cette bande forcenée se jeta sur moi, s'empara de ma femme et, après nous avoir fait marcher sur le corps sanglant de notre fils, on nous jeta sur une charrette.* » Mis en spectacle deux jours de suite, emmenés avec leur domestique dans les prisons de Lavaur puis de Toulouse, 5 semaines. Maison pillée et « *sous prétexte de nourrir l'armée, on tua quatre de mes plus beaux bœufs de labourage, deux veaux de lait, un troupeau de mouton et deux chèvres laitières. On m'enleva tout ce que j'avais de vins et de bouteilles de liqueur, d'avoine, de légumes, une charretée de foin et 80 septiers de blé.* » Le comité militaire avait en effet répondu à Vidalot, commissaire du Directoire exécutif à Caraman qui demandait des vivres : « *Procurez-vous des vivres par des réquisitions et par tous les moyens possibles.* » et le commentaire des responsables politiques est qu'il dut y avoir « *quelque résistance de la part du capitaine de cavalerie* » et que l'enlèvement des vivres était « *la conséquence de l'état de guerre provoqué par la rébellion des coreligionnaires politiques du citoyen de Bourg.* »

La femme de Charles Pierre de BOURG était veuve en premières noces d'un conseiller de l'île de la **Grenade**, Louis DUBOIS. C'est sans doute la raison pour laquelle, en 1790, un autre « grenadin », Louis Alexandre Étienne FOURAY SALIMBENI arriva au château de Saussens au début de la Révolution et y épousa la fille du maître des lieux. Après la mort de son beau-père il devint à son tour propriétaire du château et même maire de

⁶⁰ « Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII d'après les documents officiels existant dans les archives des départements insurgés et dans celles du Ministère de la Guerre », par Bertrand Lavigne, numérisé et indexé par Geneanet, p. 178-181.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Saussens, comme nous le verrons plus loin. Le château resta donc dans la famille au moins jusqu'à son décès en 1849.

? Louis Ulysse de BOURG

(parrain de Sophie ci après, parenté et âge non précisés ; s'il est fils aîné de Charles Pierre, ce qui est probable, il est mort jeune)

1 Marie Thérèse Sophie de BOURG

o 18/06/1768, ondoyée à la naissance en danger de mort par Me François Baquier maître ès art, b 20/10/1768 Saussens (31) ; p Louis Ulisse de Bourg représenté par Louis Auguste Marie de Bourg de Montguay fils de + messire Louis Henri de Bourg de Montguay ancien officier des grenadiers de France et de dame Catherine de Boisjoly Neau sa veuve ; m Marie Françoise Boisjoly Neau veuve de messire Guillaume de Bourg chevalier conseiller du roi au conseil souverain de la Guadeloupe, tous les deux habitants Toulouse

+ 16/02/1854 Toulouse ; 86 ans ; domiciliée à Toulouse, Jardin royal n° 10, veuve de M. le comte Louis Alexandre Étienne de Fourray Bartholomi de Salimbéni

mariage dans la chapelle du château de Charles Dubourg père, en présence des père et mère de l'épouse, de Me Jean Louis de Pages ci devant seigneur de Banières habitant et maire de la ville de Caraman, de Me Jean François de Cheverry aîné, de Jean Pierre de Cheverry Prunet, garde du corps du roi, tous les deux habitants de Prunet, de Me Jean Baptiste Le Roy de Flagis, habitant de Puilaurens, Jean Pierre de Chambon ancien officier d'infanterie et maire de la ville et comté du Bourg Saint Bernard y habitant ;

le futur époux, habitant à Saussens depuis quelques mois et n'ayant avant « *point d'autre domicile fixe ni certain, a obtenu dispense de domicile par le vicaire général le 22/11/1790* »

l'épouse signe M. T. Sophie du Bourg, son père C. P. J. B. du Bourg cy devant Baron du Bourg, sa mère Gautier DuBourg cy devant Baronne DuBourg, sa sœur A. E. J.

Caroline du Bourg, son frère J. L. H. Du Bourg cy devant Vicomte du Bourg

x 13/12/1790 Saussens, Louis Alexandre Étienne **FOURAY BARTHOLIMI SALIMBENI** (signe Fouray Salimbéni), praticien de Toscane, ci devant messire comte de FOURAY, Bartholimi, Salimbéni, ancien officier du régiment royal de la marine, fils de + messire Rolland de Fouray seigneur de LA GRANDERIE, d'abord officier des troupes détachées de la marine puis capitaine commandant du quartier du Marquis dans l'île de la **Grenade**, et de + Marie de SAUVAN DARAMOND

+ /1819 Nantes

ax Joseph Amélie de BEYER DESAUBRIS ⁶¹

+ 1786/

voir à la fin de cet article : famille FOURAY, ascendance et postérité

2 Élisabeth Jacqueline Caroline ⁶² Angélique de BOURG puis DUBOURG

o 23/09 b 02/10/1769 Saussens ; p messire Jacques Duplessis, écuyer, habitant de Toulouse paroisse Saint Étienne ; m dame Élisabeth Fizet épouse de M. Thomas David d'Antheaume, grand-mère, habitante de Saussens

+ 13 d 14/04/1853 Saussens ; 84 ans, dans sa maison au village, veuve Vallès, « morte de sénilité »

x 1791/1817 Jean Baptiste **VALLÈS**, fils de + Jean Nicolas, professeur en chirurgie de l'hôpital Saint Joseph de la Grave, et Jeanne AQUA CLAUSTRE ⁶³

⁶¹ Ce qui n'est pas dit dans l'acte de mariage de 1790. Voir plus loin « Famille de FOURAY »

⁶² Signe Caroline au mariage de sa sœur en 1790.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- o 10 b 13/12/1745 Toulouse, Saint Étienne
- + 16/01/1817 Toulouse ; lieutenant de gendarmerie jouissant d'une pension de retraite de 652 francs ; 72 ans, demeurant rue Boulbonne n° 6, époux de dame Caroline Élisabeth Jacqueline Dubourg ; constaté par le chevalier Bruno Gabriel DuBourg, adjoint au maire

3 Charles Jean Louis Henry de BOURG capitaine de cavalerie

- o 23/12/1770, ondoyé 27/12 Saussens, prénommé Charles ; en présence de Jean Vincens maître menuisier et Raymond St Ginies domestique du père ; b 14/09/1771 Saussens ; p Mre Jean Charles Ledesmé baron de St Elix chevalier de Saint Louis ancien avocat général et grand baillif des Valois ; m dame Louise Henriette de Laroche Courbon de St Elix, habitants de Paris paroisse Saint Eustache, qui au nom de Charles donné à l'ondoisement ont ajouté ceux de Jean Louis Henry tué à Saussens le 21 thermidor VII (08/08/1799) : voir ci-dessus
- + d 22 thermidor VII par deux cultivateurs de Saussens : capitaine de cavalerie aux armées de la République retiré, environ 27 ans, dans sa maison d'habitation au village (ne citent pas les circonstances de sa mort)

La branche NEAU BOISJOLY

La famille NEAU est une des plus anciennes familles de la Guadeloupe, recensée en 1664 à la Montagne de Bellevue : Nicolas NEAU dit Thifaigne (ou Thifoine) est cité par Dutertre comme député envoyé de la Guadeloupe à la Martinique en 1646. En 1664, âgé de 44 ans, avec sa femme Jeanne BAGU de 28 ans (et le père, le frère, la sœur et le beau-frère de cette dernière) ils avaient déjà 5 fils de 3 à 11 ans et en 1671 6 fils et 2 filles.

Le fils aîné, Nicolas, marié avec Françoise LEMERCIER de BEAUSOLEIL, eut au moins 3 filles et 3 fils dont le dernier, Pierre Gabriel, officier de milice, habitant du Petit Cul de Sac (Petit-Bourg), prit le nom de NEAU BOISJOLY.

1 Pierre Gabriel NEAU BOISJOLY

- b 06/07/1698 Petit Bourg + 29/10/1732 Petit Bourg ; 35 ans
 - x 23/10/1725 Le Gosier, Marie Thérèse GODEMAR, fille de Nicolas et Catherine Madeleine REVERCHON
 - b 28/05/1706 Capesterre + 09 (+) 10/11/1766 Saussens (31)
 - bx François Xavier **de BOURG de MARIGNY**, fils d'Antoine de BOURG et Marie Anne DU CLERC
 - o ca 1712 Baillif (23 ans au mariage) + 02/07/1770 Capesterre
- d'où 5 enfants dont 2 filles, les aînées, survécurent :

1.1 Catherine Thérèse NEAU BOISJOLY

- b 08/09/1726 Petit Bourg ; p Nicolas Neau ; m Françoise Lemerancier
- + 08 (+) 09/12/1770 Toulouse, Saint Étienne
- x 20/01/1756 Petit Bourg, Louis Henry **de BOURG de MONTGUAY**, fils de Louis Antoine et neveu de François Xavier **de BOURG de MARIGNY**
- o ca 1728 Baillif + 1758/1769 Guadeloupe

⁶³ Le 03/04/1836 meurt à Saussens, dans la maison de Mme Dubourg veuve Vallès, Jeanne Marie Vallès veuve Verniet, 80 ans, née à Toulouse et demeurant à Saussens, fille de + Jean Nicolas Vallès, professeur en chirurgie, et + Jeanne Marie Clostre.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.2 Marie Françoise NEAU BOISJOLY

b 14/07/1727 Petit Bourg ; p Nicolas Neau ; m Claire Françoise Godemar
+ 1790/

ax 20/01/1756 Petit Bourg, Guillaume **de BOURG**, fils de Louis Antoine et neveu de
François Xavier **de BOURG de MARIGNY**

o ca 1727 Baillif + 10 (+) 11/01/1767 Saussens (31)

bx 1769 Toulouse, La Daurade, Sauveur **D'OLABARATZ**

o et 08/01/1732 Saint Jean de Luz (64) + 02/11/1809 Pin Balma (31)

1.3 Marie Madeleine NEAU BOISJOLY

b 08/08/1728 Petit Bourg ; p Pierre Courdemanche Boishnormand ; m Catherine
Madeleine Godemar

+ 15/12/1730 Petit Bourg, environ 2 ans ½

1.4 Pierre Nicolas NEAU BOISJOLY

b 04/09/1729 Petit Bourg + 12/12/1730 Petit Bourg ; environ 18 ans (sic pour : 18 mois)

1.5 fille

o 1729/1732 + 06/01/1739 Petit Bourg (+) dans l'église

Le nom de branche, éteint avec les deux sœurs, fut repris par le descendant d'une autre branche, Jean Baptiste, né en 1761 au Petit Cul de Sac, qui eut de sa seconde épouse et cousine germaine épousée en 1789, Louise Françoise FILLASSIER de SAINT GERMAIN, un fils, Jean Baptiste Parfait, marié deux fois mais apparemment sans postérité, et deux filles. Nom de branche de nouveau éteint.

Nous allons voir les très nombreux actes notariés à Toulouse en lien avec les biens à la Guadeloupe des deux sœurs Neau Boisjoly (l'une épouse de Bourg de Montguay puis son fils mineur et l'autre épouse Dolabaratz) et l'héritage de leur tante maternelle Godemar épouse Jaham de Valmont morte sans postérité.

Actes notariés à Toulouse

Autorisation des parents pour les mariages de BOURG x NEAU BOISJOLY

Le 10 septembre 1755 se présentent en l'étude de Me Cahuzés à Toulouse Messire Louis Antoine Debourg, ancien conseiller au Conseil supérieur de l'isle Guadeloupe, et dame Jeanne Thérèse Perrée son épouse, habitant à présent à Toulouse rue Pierre Brunière paroisse Notre Dame de la Dalbade. Ils donnent leur consentement au mariage de Messire Guillaume Debourg écuyer conseiller du Roy au conseil supérieur de la Guadeloupe et de (Messire : rayé) Louis Debourg de Montguay écuyer, officier dans les grenadiers de France, leurs fils, le dernier actuellement à Toulouse ⁶⁴, tous deux majeurs de 25 ans, le sieur Debourg fils aîné ⁶⁵ avec demoiselle Françoise Boisjoly Neau cadette et le sieur Debourg de Montguay avec demoiselle Marie Boisjoly aînée, « *toutes deux filles légitimes et héritières de Boisjoly Neau écuyer, habitant quand vivait au quartier du Cul de sac proche le Petit Bourg* » et de « *dame Godemard épouse en secondes noces de*

⁶⁴ Il repartira de Bordeaux pour la Guadeloupe deux semaines après la rédaction de cet acte.

⁶⁵ Sic, alors que Jean Baptiste était alors vivant. L'expression veut peut-être dire l'aîné des deux fils concernés par l'acte.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Messire Xavier Debourg sieur de Marigny, conseiller du Roy au dit conseil supérieur, frère du sieur constituant et oncle paternel des sieurs ses fils ».

En faveur de ce mariage, ils donnent pouvoir à leurs fils de se constituer chacun une somme de 30 000 livres en avancement d'hoirie, tant du chef paternel que maternel, à prendre sur 36 000 livres ou environ que le sieur Massieu par sa lettre du 23 mai dernier tient en dépôt entre les mains des sieurs Littée et Maria, négociants à Saint Pierre isle Martinique pour solde du premier quart de l'habitation par lui acquise et le surplus, soit sur leur part dans les revenus de ladite habitation soit sur les paiements que le sieur Massieu fera à compte du second quart, jusqu'à l'entier paiement des deux dots. Comme l'aîné est déjà porteur d'une procuration générale de ses père et mère pour toucher et leur faire passer tout ce qui leur est dû en Guadeloupe, ils lui donnent de nouveau pouvoir de toucher pour son compte et celui de son frère chacun 30 000 livres, dont ils seront tenus de fournir une quittance en bonne forme ; étant entendu que sur les revenus ou paiements à faire, le sr Massieu retiendra les dépenses d'habitation et la pension qu'il a ordre de faire au sieur de Monplaisir leur troisième fils servant dans les troupes de la dite isle. Ils permettent à leurs fils de mettre en communauté telle partie des sommes à eux données, même le tout, pourvu qu'au cas qu'ils décèdent sans héritier les biens retournent après l'usufruit fini, s'ils en ont fait donation à leurs épouses, aux héritiers du sang, « *suivant le droit de succéder établi dans la coutume de Paris* ». Ils consentent en outre que leurs fils prennent les dites demoiselles « *à leurs droits échus seulement si la dame leur père trouvait à propos de ne rien donner de son chef en avancement d'hoirie* ». Aussitôt après l'acquittement des deux dots, le sieur Debourg fils aîné continuera ses remises en France comme par le passé ⁶⁶.

Transfert de procuration par Louis Antoine de BOURG à sa sœur veuve FILLASSIER

Le même Louis Antoine de Bourg, écuyer, avait, comme dit ci-dessus, donné procuration pour la régie de ses affaires à la Guadeloupe à son fils Guillaume, écuyer, conseiller au conseil supérieur, mais sous le conseil et l'avis de messire Louis Antoine Filassier de Saint Germain et Marianne de Bourg son épouse, oncle et tante de son fils. Le 11 janvier 1758, ayant appris la mort du sieur de Saint Germain en mars 1757 et sachant que son fils, marié dans un quartier de l'île éloigné du lieu où sont ses affaires, ne pouvait plus y donner ses soins, il fait désormais sa procuratrice générale la dame Marianne de Bourg de Saint Germain sa sœur pour continuer l'entière régie des affaires qu'il a en l'isle Guadeloupe. Il demande à son fils de transmettre à sa tante tous actes et anciens comptes en son pouvoir ainsi que copie de l'émargement de son contrat de mariage et de lui remettre aussi la mulâtresse Lolotte son esclave ⁶⁷.

(Marianne de Bourg veuve Saint Germain va mourir le 17 avril 1758 et Louis Antoine va sans doute devoir changer de nouveau sa procuration !)

Procurations des dames NEAU BOISJOLY veuves de BOURG

Le 3 juillet 1769 dame Catherine Thérèse Neau Boisjoly veuve de Messire de Mongay (sic) de Bourg, officier dans les grenadiers de France, procédant comme tutrice de messire Louis Auguste de Mongay de Bourg, son fils et pupille, ne pouvant se transporter au lieu de Saussens à cause de ses indispositions, donne procuration à M. Guillaume

⁶⁶ Notariat de Toulouse, Me Philippe Cahuzés, 3^E 2038 (1755).

⁶⁷ Notariat de Toulouse, Me Philippe Cahuzés, 3E 2039 (1758).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Penne ⁶⁸, bourgeois habitant de Toulouse pour en son nom se transporter au château de Saussens et faire procéder à l'inventaire des effets, meubles, grains, denrées de toute espèce, or, argenterie, livres et papiers qui doivent être dans le château depuis le décès de dame de Bourg, sa belle-mère, arrivé en septembre 1768 (signe Boisjoly de Montguay).

Le 19 août 1769 dame Marie Françoise Neau de Boisjoly veuve de messire Guillaume de Bourg, écuyer, conseiller au conseil de la Guadeloupe, à présent épouse de messire Sauveur Dolabaratz écuyer capitaine d'infanterie demeurant place Royale paroisse Notre Dame de la Daurade à Toulouse, assistée de son époux, révoque tous les pouvoirs contenus dans la procuration par elle fournie conjointement avec sa sœur dame Catherine Neau Boisjoly veuve de Mre Louis Henry de Bourg de Montgay écuyer, capitaine au corps des grenadiers de France, à messires de Bourg de Clainvillier et de Bourg de Marigny frères, conseillers honoraires au dit conseil de la Guadeloupe, oncles des défunts époux [et le second, deuxième mari de la mère des deux dames, ce qui n'est pas dit dans cette procuration], le 18 juillet 1768 par-devant le même notaire Me Moncassin et constitue son procureur son époux pour se transporter à la Guadeloupe et prendre connaissance de toutes ses affaires et de la gestion faite par ses deux oncles des habitations et autres biens meubles et immeubles dont elle jouit conjointement avec sa sœur (etc.) ; procéder à la division et partage de tous les dits biens d'avec sa sœur.

Le même jour dame Catherine Neau Boisjoly veuve de Mre Louis Henry de Bourg de Montguay écuyer, capitaine au corps des grenadiers de France, domiciliée à la même adresse, procédant comme mère et administreresse [sic] de la personne et des biens de son fils et pupille messire Louis Auguste de Montguay de Bourg, révoque aussi la procuration du 18 juillet 1768 fournie conjointement avec sa sœur dame Marie Françoise Neau de Boisjoly veuve de messire Guillaume de Bourg, écuyer, conseiller au conseil de la Guadeloupe, à présent épouse de messire Sauveur Dolabaratz, à ses mêmes deux oncles et constitue son procureur (en blanc) pour la même mission.

Le 28 septembre 1769, même notaire, autre procuration en blanc de Marie Françoise Neau Boisjoly, demeurant rue Saint Rome paroisse Saint Étienne, actuellement épouse de Sauveur Dolabaratz qui l'autorise par sa procuration passée à Bordeaux le 15 du même mois (Me Rideau et Duprat), commune en biens avec son époux, pour « *faire procéder à la description et inventaire des meubles meublants, effets, ustensiles, outils, linge, or, argent, argenterie, titres et papiers, comptes, nègres, négresse, négrillons, négrites et bestiaux qu'elle a dans l'habitation qu'elle possède à la Guadeloupe conjointement avec Madame de Mongay sa sœur, M. de Mongay son fils et M. de Bourg de Saussens* », joindre cet inventaire à celui qu'elle a fait faire à Toulouse de tout ce qu'elles y possèdent, pour en faire le partage entre les parties si nécessaire et sinon procéder à la vente.

Même procuration en blanc le même jour par sa sœur Mme de Montguay.

Sauveur D'olabaratz partit de Bordeaux pour la Guadeloupe le 25 octobre 1769, sur le vaisseau Le duc de Praslin. Natif de Saint Jean de Luz, âgé de 37 ans, il signe D'olabaratz ⁶⁹.

A la Guadeloupe Sauveur D'olabaratz se rendit adjudicataire de l'habitation du Petit Cul de Sac (Petit Bourg), mise aux enchères par sentence du 30 juillet 1770 au tribunal de

⁶⁸ Il était présent à Saussens en 1766 à l'inhumation de Marie Thérèse Godemar épouse de Bourg de Marigny.

⁶⁹ Archives de la Gironde, Amirauté, 6B53. Avec lui plusieurs passagers dont Jean Baptiste Dalbis de Gissac, natif de St Affrique en Rouergue, 31 ans

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Grande Terre ⁷⁰, et la vendit au nom de sa femme et de sa belle-sœur le 24 février 1771 (Me Delongchamp et Mercier), à « *Mrs de Longueville, de Gissac et Lecointre de Bellecour* ». Il s'agit de Gabriel d'Albis de Gissac ⁷¹ et de Sévère René Desmerliers de Longueville et son beau-frère Charles François Lecointre de Bellecour ⁷².

Dolabaratz revint de la Guadeloupe sur Le Surveillant, arrivé à Bordeaux le 17/08/1771 ⁷³. Il y est dit capitaine ; avec lui deux autres capitaines, Fontafret et Madion, et « *de Bourg de Clainvilliers et Justin son nègre.* » Nous allons retrouver ces deux derniers.

Le 24 juin 1772, Me Sauveur D'Olabaratz, écuyer, capitaine d'infanterie, et dame Marie Françoise Neau Boisjoly son épouse, avant veuve sans enfant de messire Guillaume de Bourg, demeurant ensemble rue de la Pomme paroisse Saint Étienne, en continuant la procuration donnée par le sieur Dolabaratz et la substitution des pouvoirs de son épouse dont il était porteur au sieur Jean Merlande ⁷⁴, habitant de la Guadeloupe, au Grand Cul de Sac, constituent leur procureur spécial le dit Jean Merlande pour régir et administrer leurs biens à la Guadeloupe, poursuivre l'exécution du contrat passé devant Me Delongchamp et Mercier à la Guadeloupe le 24 février 1771 contenant vente de l'habitation du Petit Cul de sac et autres biens y mentionnés qui leur appartiennent, exiger de Mrs de Longueville, de Gissac et Lecointre de Bellecour acquéreurs toutes les sommes dont ils sont débiteurs, vendre à l'amiable tous les biens meubles et immeubles leur appartenant et notamment la portion appartenant à la dite dame dans le terrain et les magasins construits en la ville de Pointe à Pitre provenant de la succession de la demoiselle Valmont, en se conformant pour cet objet à ce qui est dit dans la procuration passée entre le sieur Dolabaratz constituant, en sa qualité de tuteur principal du mineur de Montguay intéressé dans le dit terrain, recueillir toute succession et notamment celle échue de défunte dame Catherine Madeleine Godemar décédée épouse de Mr Jaham Desfontaines Valmont, lequel a l'usufruit sa vie durant de ladite succession ⁷⁵.

Entre les procurations des deux dames en 1769 à leurs deux oncles et celle de 1772 par Dolabaratz de retour de la Guadeloupe, les deux oncles, âgés, sont tous deux décédés, Marigny à Capesterre en juillet 1770 et d'Eclainvillier en décembre 1771 à Toulouse où il était arrivé quatre mois plus tôt, ayant fait le voyage avec le mari de sa nièce, comme nous l'avons vu, et après avoir ajouté un codicille que nous allons voir à son testament rédigé à la Guadeloupe ⁷⁶. En outre Catherine Thérèse Neau Boisjoly veuve de Bourg de Montguay est elle aussi décédée un an avant, en décembre 1770, après avoir

⁷⁰ Cité dans l'acte du 24/07/1784 Me Boyer, voir plus loin.

⁷¹ Voir Généalogie de la famille DESSALLES, Genesis 22, janvier-février 2004 et 91-71 d'ALBIS de GISSAC (Guadeloupe, 18e-19e), NS 14, et p. 4386(89-38), 3607, 408, 374).

⁷² Voir 2012-art15, « LECOINTRE de BERVILLE, de BELLECOUR (Guadeloupe) et le marquisat d'Houelbourg », p. 9 et 10/24

⁷³ F/5b/15, débarquements à Bordeaux 1765-1772.

⁷⁴ Jean Merlande, né à Juillé en Bazadois (Charente, 16), était habitant à Petit Bourg et, par sa femme Jeanne Élisabeth Vouché, à Sainte Rose où il finit par s'établir, devenant maire de Tricolor (nom de Sainte Rose à l'époque révolutionnaire).

⁷⁵ Voir plus loin l'héritage Godemar Valmont. Source de ce qui précède : notariat de Toulouse Me Jacques Moncassin, 3E 5892 et 5893 (1769) ; 5894 (1770) ; Me Antoine Campmas 3E 2097 (1772).

⁷⁶ Testament dont nous ignorons la teneur puisque les minutes des notaires des îles ne sont conservées que depuis 1777.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

rédigé son testament que nous verrons aussi, laissant son seul fils mineur orphelin, ce pourquoi Dolabaratz agit comme tuteur de celui-ci en 1772. C'en est donc fini de la famille de BOURG de la Guadeloupe, avant le dernier quart du XVIIIe siècle. C'est à Toulouse, nous l'avons vu, qu'elle continue, avec la descendance de Charles Pierre de Bourg et c'est Dolabaratz qui va désormais gérer les affaires Neau Boisjoly de sa femme et de son neveu et pupille.

Testament de Catherine Thérèse Neau Boisjoly veuve de Bourg de Montguay

Le 24 novembre 1770, dans sa maison rue Saint Rome à Toulouse, dame Catherine Thérèse Neau Boisjoly veuve de messire Louis Henry de Bourg de Montguay, capitaine dans le corps des grenadiers de France, native de la Guadeloupe et demeurant à Toulouse depuis plusieurs années, en parfaite santé, « *pour éviter toute contestation à raison des biens qu'il a plu à la divine providence lui départir dans ce monde* », veut faire son testament. Elle demande qu'il soit dit des messes ou fait des aumônes pour le repos de son âme à concurrence de cent pistoles et ne veut faire aucun legs. Son entière hérédité ira à son cher fils pupille et elle demande à sa sœur Neau Boisjoly ou à M. Dolabaratz son beau-frère, s'il recueille son hérédité avant d'avoir 14 ans, d'accepter sa tutelle. En remerciement elle donne à celui des deux qui acceptera la tutelle un diamant de 50 louis d'or. Si son fils meurt avant d'avoir 14 ans, elle substitue son entière hérédité à la dame Dolabaratz sa chère sœur.

Le 7 décembre de la même année, malade, elle ajoute un codicille : si sa sœur, ou son beau-frère, ne peut pas assurer la tutelle de son fils, elle veut que le tuteur soit M. Sarremejane, ancien procureur au parlement de Toulouse et s'il refuse, qu'il nomme à sa place tel homme d'affaires qu'il trouvera à propos. Elle demande que le subrogé tuteur vende tous les biens meubles et immeubles qu'elle possède à la Guadeloupe et en emploie le prix à acheter d'autres biens fonds en France en faveur de son fils et héritier. Si son fils meurt avant d'avoir 25 ans (et non plus 14 ans), que ses biens parviennent à sa sœur Mme Dolabaratz et à son défaut aux parents de sang le plus proche de la dame testatrice. Témoins M. Guillaume Penne, bourgeois, et sieur Pierre Bertrand Barateau maître brodeur.

Testament et codicille insinués à Toulouse le 28/12/1770 ⁷⁷.

Le 2 janvier 1771, après la mort de sa sœur, Marie Françoise Neau Boisjoly épouse de Sauveur Dolabaratz, lequel était alors toujours à la Guadeloupe, établit une procuration en blanc pour assister à l'inventaire que fera son époux, nommé tuteur de son neveu, des biens délaissés dans l'île par sa sœur et les vendre au plus offrant, afin que le sieur Dolabaratz puisse acquérir des biens fonds aux environs de Toulouse au profit de son pupille, conformément au codicille du testament ⁷⁸.

Codicille au testament de Charles Antoine de BOURG d'ECLAINVILLIER

Le 18 décembre 1771, dans une chambre du second appartement de la maison de messire de GUIBERT de RENERY écuyer, rue de la Pomme à Toulouse, paroisse Saint Étienne, messire Charles Antoine de BOURG de CLAINVILIER (sic, mais signe DEBOURG d'ECLAINVILLIER), conseiller honoraire au conseil supérieur de la Guadeloupe y habitant, étant à Toulouse depuis quatre mois, malade, ajoute un codicille à son testament olographe fait en Guadeloupe.

⁷⁷ Notariat de Toulouse 3E 5895 Me Jacques Moncassin

⁷⁸ Notariat de Toulouse 3E 2095 Me Antoine Campmas.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Il donne à monsieur et madame DOLABARATS ⁷⁹ « *tout l'argent monnayé lui appartenant qui se trouvera dans ses malles et qui sera chez Mrs de GUIBERT de RENERY (sic) frères et fils aîné, son commissionnaire à Bordeaux* » et tous les fonds qu'on pourra remettre à ce commissionnaire pour son compte avant qu'on ait appris la nouvelle de sa mort en Guadeloupe, en marque d'amitié et reconnaissance des services rendus, et ce jusqu'à la concurrence de la somme de 20 000 livres ; en outre à Mme Dolabarats sa montre et un étui d'écaille garni en or et au sr Dolabarats sa canne à pomme d'or et son couteau de poche ; à M. de BOURG de SAUSSENS son neveu, son épée d'argent.

Il veut que son nègre Justin ⁸⁰, en apprentissage à Bordeaux chez un tonnelier, reste à ses ordres pour être renvoyé par M. et Mme Dolabarats à la Guadeloupe à son exécuteur testamentaire, M. HERAULT son neveu et à son défaut à M. DRUAULT négociant à la Basse Terre « *quand ils le jugeront à propos, si mieux n'aiment les dits sr et dame le vendre à quelque habitant aux îles, auquel cas le dit seigneur codicillaire désire que le dit nègre ait la liberté de choisir son maître* » et ce dernier en paiera la valeur aux Dolabarats qui pourront en disposer comme bon leur semblera. Il lègue au dit Justin une gratification de 100 livres, à faire payer par les srs Bruneau (sic), à condition qu'il se soit bien conduit et que son maître sera content de lui.

Il lègue à Jean Baptiste CHAUDOIS un capital de 2000 livres, à faire payer par son héritier et envoyer au sr Dolabarats « *pour l'employer à faire apprendre au dit Chaudois les choses pour lesquelles il aura le plus de dispositions et qui pourront servir un jour à sa fortune* » ; il prie les Dolabarats d'agrèer que Chaudois reste à cet effet à leur disposition « *et ordonne à Chaudois de leur obéir avec la plus grande soumission* ». De plus il lègue à Chaudois sa garde robe qui sera dans la maison où il décèdera (valeur 1200 livres) et aux Dolabarats tous ses meubles et effets mobiliers.

Il lègue à Joseph son valet 10 écus au-dessus de ses gages, fixés à 60 écus par an et la nourriture, s'il est à son service au jour de son décès ⁸¹.

Les créances de la Guadeloupe (habitation du Petit Cul de Sac)

En 1776, bien entendu, les créances sur l'habitation du Petit Cul de Sac vendue le 27 avril 1771 n'étaient pas complètement réglées. Entre temps il y a eu quelques changements que nous découvrons dans les actes notariés.

Le sieur de Gissac a cédé dès le 1^{er} mai 1771 son tiers de l'habitation sucrerie du Petit Cul de Sac aux deux autres acquéreurs ; le 13 mai 1773 Charles François Lecointre de Bellecour a revendu sa moitié de l'habitation sucrerie, avec moulin à eau, à Jacques François Budan ⁸² et le sieur de Longueville et son épouse ont fait de même le 13 novembre 1775 ⁸³, chargeant les Budan de payer en leur décharge la moitié des 370 000 livres encore dues. C'est donc désormais aussi avec M. Budan puis, après son décès le 27/03/1777, avec sa veuve Anne Renée Sergent que les anciens propriétaires établis à Toulouse vont batailler pour se faire payer.

⁷⁹ Marie Françoise Neau Boisjoly, veuve de son neveu Guillaume de Bourg, et son second mari Sauveur d'Olabaratz

⁸⁰ Nous avons vu qu'il a fait le voyage avec son maître : ils sont arrivés à Bordeaux le 17/08/1771.

⁸¹ Notariat de Toulouse, 3E 2096 Me Antoine Campmas.

⁸² Article 2012-15 cité, p. 14/24.

⁸³ Tous actes chez Me Boyer, cité dans deux actes chez le même notaire les 24/07/1784 et 07/12/1786 (rappel : les actes notariés antérieurs à 1777 n'ont pas été envoyés à Versailles et sont donc, sauf rares exceptions, perdus).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le 25 février 1776 ⁸⁴ le couple D'olabaratz, comme cessionnaire de messire Gabriel Dalbis de Gissac écuyer, ancien officier de troupes, habitant au quartier Sainte Anne de la Grande Terre de Guadeloupe, sur le prix des biens qu'ils lui vendirent en 1771, « *fait vente cession rémission et transport en faveur de messire Joseph de Restais, conseiller secrétaire du roi audienier et contrôleur en la chancellerie près le parlement de Toulouse* » de la somme capitale de 6 000 livres portant rente annuelle de 300 livres à recevoir chaque année de dame Marie d'Hautpoul, habitante de Toulouse qui la doit aux Dolabaratz comme cessionnaires de celle de 16 000 livres que le sieur Dalbis de Gissac laissa à la dame d'Hautpoul à titre de rente sur une somme de 47 000 livres, prix du domaine appelé Rouquette situé à Castelmoron, que le sieur de Gissac lui a vendu le 3 septembre 1770 (Me Moncassin) ⁸⁵ ; somme de 6 000 livres et rente annuelle désormais dues par le sieur Jean Baptiste Périgord, bourgeois et habitant de Toulouse à qui la dame d'Hautpoul a vendu le domaine dit Rouquette le 23 janvier 1775 (Me Corail, Toulouse) ; cession et subrogation faites moyennant pareille somme de 6 000 livres que le sr de Restais a présentement payée à la dame d'Olabaratz en 1000 écus de 6 livres pièces et en argent comptant les arrérages de la rente.

Le 18 août 1776 messire Louis Auguste de Bourg de Montguay, écuyer, habitant de Toulouse, de son chef et comme héritier de sa mère dame Catherine Thérèse Neau Boisjoly veuve de messire de Bourg de Montguay et assisté à cause de sa minorité par messire Sauveur D'olabaratz son oncle, ancien capitaine des troupes des colonies, chevalier de Saint Louis, a présentement reçu de « *messire Sévère René Desmerliers écuyer seigneur de Longueville, chevalier de Saint Louis, demeurant au quartier du Petit Cul de Sac paroisse Notre Dame de Bon port, de messire Gabriel Dalbis de Gissac, écuyer, ancien officier des troupes, habitant au quartier et paroisse Sainte Anne de la Grande Terre, et de messire Charles François Lecointre de Bellecour, capitaine de milice habitant au quartier d'Houelbourg paroisse Saint Jean Baptiste, absents, noble Jean Louis Teynier ancien capitoul habitant en cette ville, présent et acceptant et délivrant des deniers du sieur Jacques François Budan, habitant à l'île Guadeloupe* » 34 236 livres 8 sols 8 deniers, en écus de 6 livres pièce et monnaie, en déduction de la somme capitale que les sieurs Desmerliers de Longueville, Dalbis de Gissac et Lecointre de Bellecour lui doivent de reste du prix de l'habitation principale établie en manufacture à sucre au Petit Cul de sac, que le dit seigneur D'olabaratz, en son nom et comme procureur de son épouse et de sa mère et tutrice, leur vendit le 24 février 1771 (Me Delongchamp et Mercier à la Guadeloupe), et 902 livres 15 sols 6 deniers pour les arrérages d'intérêt du dit capital de 33 333 livres 13 sols 4 deniers qui ont couru depuis le 31 juillet 1775 jusqu'au 15 février dernier.

Et avec cette même somme de 34 236 livres 8 sols 8 deniers le dit sieur de Montguay a payé au sieur François Petit, habitant à Toulouse, partie de la somme qu'il lui doit du prix de la terre et seigneurie noble d'**Ayguevives** et biens en dépendant que le dit sieur Petit lui a vendu le 28 juin 1775 (même notaire). Reste à payer 14 000 livres.

Le 20 septembre 1776 le même Louis Auguste de Bourg de Montguay, émancipé le 5 juillet de la même année, assisté à cause de sa minorité par messire Jacques Du Plessis écuyer son curateur, fait son procureur général et spécial Jean Merlande, habitant du Petit Cul de Sac, pour toucher en son nom de messire de Longueville, D'albis de Gissac et Lecointre de Bellecour les sommes restant dues sur le prix de l'habitation que Sauveur

⁸⁴ Les actes de 1776 sont passés chez Me Antoine Campmas 3^E 2105

⁸⁵ Voir GHC NS14, réponse 91-71 d'ALBIS de GISSAC (Guadeloupe, 18e-19e).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

D'olabaratz a vendue en son nom, et comme procureur de son épouse et de la sœur de celle-ci, sa mère.

Le 24 juillet 1784, Louis Auguste de Bourg de Montguay enfin majeur ayant envoyé en Guadeloupe les papiers nécessaires, Jean Merlande confirme en son nom devant le notaire Boyer à Pointe à Pitre la vente faite par son ancien tuteur M. Dolabaratz le 24 février 1771 de l'habitation qui appartenait à sa mère et à sa tante. L'acte comprend en annexe le compte de tutelle rendu par M. Dolabaratz au neveu de sa femme, avec le long détail des dépenses faites depuis le 2 mai 1770 jusqu'au 18 août 1776 (année de son émancipation).

L'héritage de la tante Godemar épouse Jaham Valmont

Catherine Madeleine Godemar, aînée des dix enfants de Nicolas et Catherine Madeleine Reverchon, était la sœur de Marie Thérèse Godemar épouse de Pierre Gabriel Neau Boisjoly. Née le 1^{er} janvier 1691 et baptisée le 12 à Capesterre, elle épousa d'abord Louis Blanchet puis se remaria le 24 juin 1727 au Gosier avec Augustin Jaham de Valmont (1699-1776), originaire de la Martinique et établi en Guadeloupe. Elle mourut sans postérité le 2 octobre 1769 à Pointe à Pitre et M. de Valmont garda jusqu'à son décès l'usufruit des biens de sa femme, comme prévu dans leur contrat de mariage.

Catherine Madeleine Godemar avait à son décès 5 souches d'héritiers⁸⁶, les autres frères et sœurs étant morts dans l'enfance ou sans héritiers.

Le 5 octobre 1770, procuration des deux sœurs Neau Boisjoly, héritières ensemble pour 1/5^e de leur tante maternelle Catherine Madeleine Godemar, habitante de la Guadeloupe, décédée épouse sans enfant de Mr Jaham Desfontaines Valmont, chevalier de Saint Louis, confirmant les pouvoirs donnés, la dame Dolabaratz à son époux et sa sœur à Mr Louis Neau, constituent leur procureur Sauveur Dolabaratz, époux de l'une et beau-frère de l'autre, pour se pourvoir contre les dispositions testamentaires de leur tante, contre l'inventaire fait après son décès et autres actes qui pourraient leur nuire, exiger et recevoir tout ce qui revient à chacune, même ce dont Mr de Valmont a la jouissance comme donataire usufruitier.

Dans un partage fait par le notaire Mercier et dont les héritiers ne sont « *pas mémoratifs de la date* », il revint à sa sœur Marie Ignace Godemar veuve Houdin Longval et à ses nièces les deux sœurs Neau Boisjoly un terrain et magasin dont elles jouissaient séparément suivant « *partage fait volontairement entre elles sans qu'il y ait eu aucun acte à ce sujet* »⁸⁷.

Ce terrain et magasin indivis, de 54 pieds carrés, donnant à l'est sur le quai⁸⁸, au nord sur la Grande rue basse, à l'ouest sur la rue du Palais et au sud sur l'emplacement des sieur Petit et Lariou, clos de murs, était soumis envers le roi, suivant les titres de propriété, à « *laisser une chambre basse dans le coin pour servir de corps de garde* »⁸⁹.

⁸⁶ Ses frères et sœurs (ou leurs enfants) Nicolas Godemar, Louis Godemar Reverchon, Marie Thérèse épouse Neau Boisjoly, Marie Ignace épouse Houdin Longval, Claire Françoise épouse Lemercier Maisoncelle de Courdemanche.

⁸⁷ Me Boyer, 03/06/1780.

⁸⁸ Actuel quai Lardenoy.

⁸⁹ Me Boyer, 06/05 et 03/06/1780.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Augustin Jaham Desfontaines Valmont, capitaine des grenadiers en Grande Terre et chevalier de Saint Louis, mourut en 1776⁹⁰, alors commandant honoraire des milices des Abîmes.

Quatre ans plus tard, le 15 décembre 1780, dame Marie Françoise Neau Boisjoly épouse de messire Sauveur Dolabaratz chevalier de Saint Louis, autorisée par son mari par acte du 8 novembre 1777 (Me Daubert, Toulouse) et messire Louis Auguste Marie Debourg de Montguay son neveu, assisté de messire Jacques Du Plessis, écuyer, son curateur, cohéritiers de Catherine Madeleine Godemar, constituent leur procureur M. Merlande, habitant du Petit Bourg, pour vendre la moitié de la maison à la Pointe à Pitre, quartier des Abîmes, qui leur est échue de la succession de leur tante et grand-tante la dame Godemar de Valmont ou, si la vente est déjà faite, la ratifier en leur nom⁹¹.

Créances pendantes à la Guadeloupe

La guerre d'Indépendance des États-Unis⁹² rendit difficiles les relations entre la France et les Antilles.

Dès le 9 janvier 1781⁹³, la tante et le neveu renouvellent leur procuration à Merlande pour faire passer en France les sommes qui leur sont dues par Madame Budan, par le sieur Testas et tous autres, « *jusqu'à six mille livres seulement par année pendant tout le temps que la guerre durera* ». Comme les intérêts ne seront payés qu'en « *sucre et autres denrées* », ils demandent de les envoyer à concurrence des 6 000 livres « *et leur faire les dits envois purement et simplement sans aucune assurance et à leurs périls et risques, par trois navires ou convois différents un tiers chaque fois* », ou « *leur faire plus forte remise en France, aussi à leurs périls et risques, mais en lettres de change seulement* » et pour cela vendre les sucres et denrées délivrés en paiement des intérêts, « *pourvu que le dit procureur fondé ne perde point sur le prix des ventes qu'il fera au-delà de dix pour cent* ».

En 1785 la guerre était finie aux Antilles mais la succession de la dame Godemar de Valmont n'était toujours pas réglée pour ses héritiers de Toulouse et le 27 juillet la tante et le neveu se présentent de nouveau chez Me Campmas⁹⁴ pour révoquer leur procuration à M. Merlande ainsi que celle qu'ils ont fournie le 5 novembre 1784 à Mr Darluc et toutes leurs procurations précédentes en blanc. A cette date messire Sauveur Dolabaratz était dans sa famille à Saint Jean de Luz et il y avait établi, le 22 juillet devant Me Detcherry, une procuration à sa femme pour cet acte ; le neveu de cette dernière, messire Auguste Marie Dubourg de Montguay, enfin majeur, y est dit « *seigneur d'Ayguevives au diocèse et sénéchaussée de Toulouse et coseigneur de Saussens* », au même diocèse mais sénéchaussée de Castelnaudary. Ils établissent une nouvelle procuration, cette fois à

⁹⁰ D'après Pierre Molinard et autres, sur Geneanet, pas de lieu ni de date précise de décès. Probablement aux Abîmes-Pointe à Pitre dont le registre paroissial est en lacune en 1776. C'est bien l'année du décès car, d'après un acte de Me Boyer à Pointe à Pitre le 19/03/1777, le sieur de Valmont avait fait son testament devant Me Mercier le 12/06/1771 et ce testament avait été homologué à la Martinique chez Me Catala le 30/06/1776. Il a donc dû mourir au cours du deuxième trimestre 1776.

⁹¹ Notariat Toulouse, 3^E 2111, Me Campmas.

⁹² Guerre maritime et terrestre terminée par le traité de Paris de 1783, dans laquelle la France intervint directement en 1778.

⁹³ Notariat Toulouse, 3^E 2112, Me Campmas.

⁹⁴ Notariat Toulouse, Me Campmas 3^E 2117.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

M. Balguerie, négociant à la Pointe à Pitre ⁹⁵ pour faire rendre compte à tous leurs anciens procureurs des sommes reçues pour eux et de leur administration et pour recevoir les sommes qui leur sont dues par la succession de leur tante et grand-tante Mme de Valmont. Ces sommes seront affectées à l'acquisition de biens fonds ou maison en France et en attendant de les recevoir, les biens qu'ils possèdent actuellement en France (Ayguevives et portion de Saussens) seront hypothéqués en garantie, comme ils le déclareront dans leurs contrats d'acquisition. De la succession de la dame Valmont, ils ont vendu à M. Maurén, négociant à Pointe à Pitre, un emplacement avec une maison brûlée lors de l'incendie de Pointe à Pitre, au prix de 18 000 livres, somme qui leur est due ainsi que les intérêts depuis la vente et les loyers de la maison avant l'incendie. Cette vente ayant été consentie pendant la minorité du sieur Dubourg de Montguay, celui-ci donne pouvoir au sieur Balguerie pour l'approuver et la ratifier. En outre la dame Neau Boisjoly donne pouvoir à Balguerie de recevoir de Mme Budan 112 980 livres, somme dont elle a l'usufruit par sentence arbitrale du Parlement de Toulouse rendue entre elle, le sieur de Montguay son neveu et M. de Saussens son beau-frère auquel la propriété appartiendra après le décès de la dite dame Neau Boisjoly. Les relations étaient donc tendues entre les trois descendants de Louis Antoine de Bourg : d'une part Charles Pierre de Bourg de Saussens et d'autre part la veuve de son frère aîné Guillaume de Bourg et le fils de son autre frère Louis de Bourg de Montguay.

En cas de refus de leurs anciens procureurs la tante et le neveu donnent pouvoir à M. Balguerie de les poursuivre en justice et enfin ils lui demandent de leur envoyer au fur et à mesure les fonds reçus, « *soit en bon papier sur Bordeaux ou sur Paris ou en denrées au meilleur avantage* ».

Voyage à la Guadeloupe

En 1786 la tante et le neveu n'ont toujours rien reçu de la Guadeloupe et se décident, plutôt que d'envoyer une nouvelle procuration, à se rendre eux-mêmes en Guadeloupe.

C'est à Pierre Paul Joseph Henry, bourgeois habitant de Toulouse que le 27/03/1786 dame Marie François Neau Boisjoly épouse Dolabaratz, « *étant à la veille de son départ pour la Guadeloupe* », établit une procuration ⁹⁶ pour, « *au cas que le sr Dolabaratz son mary vienne à décéder pendant son absence* », procéder à l'inventaire et prisée des meubles qu'elle laisse à Toulouse et que son mari « *laissera à Saint Jean de Luz où il fait sa résidence* » ; recevoir de MM Jean Jacques Boyer frères négociants à Bordeaux toutes les sommes qu'ils auront en mains lui appartenant et leur en donner décharge et payer et acquitter toutes ses dettes ; placer le surplus sur le clergé de France, sur la province de Languedoc au nom de ladite dame, recevoir rentes et intérêts des placement qu'il fera et les remboursements, etc.

C'est donc Pierre Paul Joseph Henry, bourgeois habitant de Toulouse, qui, le 19 janvier 1787 ⁹⁷, au nom de la dame Neau Boisjoly épouse Dolabaratz « *étant actuellement à l'isle Gouadeloupe* », rembourse à dame Madeleine Barra veuve de Me François Mouret, docteur en médecine, et son héritière par son testament du 06/08/1772 (Me Daubert, Toulouse), 1 243 livres pour pareille somme empruntée à son mari le 07/03/1779 et 43 livres pour les intérêts. Les fonds guadeloupéens commencent à rentrer !

⁹⁵ Il y est recensé, âgé de 59 ans et toujours négociant, en l'an V. Famille de négociants bordelais. Jacques Mouret, cité dans « La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse Terre et Pointe à Pitre 1650-1820 » (A. Pérotin-Dumon).

⁹⁶ Notariat Toulouse, Me Campmas 3^E 2118.

⁹⁷ Notariat Toulouse, Me Campmas 3^E 2121.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Quant à son neveu Debourg de Montguay, c'est le 6 avril 1786, « à la veille de son départ pour l'isle Guadeloupe », qu'il a établi une procuration ⁹⁸ à Pierre Roque, avocat au parlement de Toulouse, pour pendant son absence prendre connaissance de ses affaires et les administrer, « *congédié tous cultivateurs en prendre d'autres [...], vendre les meubles et effets mobiliers tant de la ville que de la campagne et bestiaux, [...] faire emploi des sommes reçues soit à l'acquit des dettes dudit constituant* », poursuivre le procès au Parlement « *contre M. Debourg de Saussens son oncle* ».

Puis, le 8 avril, chez le même notaire, il reconnaît devoir à l'Hôtel Dieu Saint Jacques de Toulouse comme héritier par testament de M. de Cassan Clairac, conseiller de grand chambre du parlement, 2 400 livres de prêt amiable que le dit seigneur de Cassan fit le 2 décembre 1781 audit sr de Bourg de Montguay qui s'oblige à le rembourser en espèces d'or ou d'argent, ce pourquoi il hypothèque ses biens.

Ces procurations établies et affaires réglées, la tante et le neveu, « *tous deux habitants de Toulouse depuis nombre d'années* » établissent un nouvel acte devant le notaire le 8 avril 1786 ⁹⁹. Ils déclarent « *qu'il leur est dû des sommes considérables en capitaux et intérêts par M. Testas ¹⁰⁰ de l'isle Gouadeloupe au quartier des Abimes demeurant sur son habitation à la Grande Terre, par M. Maurens ¹⁰¹, habitant à la même isle à la Pointe à Pitre, par M. Papin, aussi habitant à la Pointe à Pitre, par Madame Budan, habitante au quartier du Petit Cul de Sac dans la même isle, et par M. Merlande leur procureur fondé dans la même isle demeurant dans le même quartier du Cul de Sac au Petit Bourg.* » [...] « *Ils ne s'occupent depuis plusieurs années qu'à écrire et faire écrire à leurs dits débiteurs et procureur fondé de leur envoyer les fonds qui leur sont légitimement dus et qu'ils détiennent injustement, [...] toutes leurs lettres n'ont abouti à rien* », les débiteurs et procureur s'obstinant à éluder sans prétexte ce qu'ils leur doivent, alors qu'ils « *sont ici dans la plus grande détresse, accablés de dettes et poursuivis pour raison de ce de toutes parts* ». Ils ont besoin de ces sommes pour vivre, pour payer la plus grande partie de la terre d'Aiguevives que le sr de Bourg a acquise il y a plusieurs années en espérant en faire le paiement par les fonds qu'il recevrait de ses débiteurs de la Guadeloupe, pour satisfaire leurs créanciers et faire cesser leurs poursuites. Ils déclarent aussi « *qu'abandonnant leurs biens aux cultivateurs et les exposant aux poursuite de leurs créanciers, qu'abandonnant aussi un procès que le sr de Bourg de Montguay a pendant au parlement de Toulouse contre M. de Bourg de Saussens son oncle, et au préjudice de leur santé, ils vont partir lundi prochain 10 avril pour Bordeaux et là s'embarquer pour l'isle Guadeloupe* » pour poursuivre en justice leurs débiteurs. Ils protestent contre ces débiteurs et contre leur procureur le sieur Merlande des frais de leur voyage séjour et retour et des dommages que leurs biens vont souffrir par leur absence.

En **mai 1786** s'embarquent en effet à Bordeaux sur Le Clairvoyant, pour la Guadeloupe ¹⁰², 15 passagers parmi lesquels « *dlle Marie Françoise Boisjoly épouse du sr Labarrat* » [sic], 55 ans, et « *le sr Louis Auguste Marie Debourg de Montsegay* [sic], créole de la Guadeloupe », 28 ans.

⁹⁸ Notariat Toulouse, Me Campmas 3^E 2119.

⁹⁹ Notariat Toulouse, Me Campmas 3^E 2119.

¹⁰⁰ Jean Testas était négociant à Pointe à Pitre. Il avait été adjudicataire en 1776 des biens de la succession Valmont et devait rembourser aux héritiers ce qui leur revenait, comme nous le verrons.

¹⁰¹ Le vrai nom est Maurén. Voir plus loin l'héritage Godemar-Valmont.

¹⁰² Colonies F/5b/42. Lacunes dans les registres de l'amirauté de Guyenne entre le 14/08/1784 et le 16/10/1786.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ils n'en reviendront qu'en **août 1789**, sur le *Persévérant*, avec 10 autres passagers ¹⁰³ : « *dlle Marie Françoise Neau de Boisjoly, créole de la Guadeloupe* », 59 ans, et « *sr Louis Auguste Marie Debourg de Montguay, créole de la Guadeloupe* » (l'âge, en marge, n'apparaît pas sur le microfilm).

Trois ans pour régler leurs affaires ! et peut-être profiter du voyage pour voir une dernière fois l'île de leur naissance, que Louis Auguste avait quitté bien jeune et où ils n'avaient plus guère de famille.

En Guadeloupe c'est sur leur ancienne habitation du Petit Bourg qu'ils demeurent, chez Mme Budan, avec qui ils parviennent à un accord six mois après leur arrivée, accord signé le 7 décembre 1786 chez Me Boyer. L'acte refait tout l'historique depuis 1771 de « *l'habitation établie en manufacture à sucre, avec moulin à eau, au quartier du Petit Cul de sac* », avec esclaves, bestiaux, bâtiments, plantations, dépendances. Mme Budan ayant payé par lettre de change à Mme Dolabaratz 20 000 livres, il ne lui reste à payer que 146 959 livres. Le projet d'arrangement prévu est rédigé par le notaire : Mme Budan paiera cette somme en 6 parties égales sur 6 mois, soit 16 666 livres chaque mois, à partir du 1^{er} février 1788.

Par ailleurs, le montant du patrimoine de feu M. Guillaume Debourg, fixé à 112 980 livres par un arrêt en la cour du Parlement de Toulouse le 24 avril 1781 en l'instance pendante entre les parties intéressées, et dont Mme Dolabaratz est donataire usufruitière, appartient pour moitié à son neveu M. Debourg de Montguay et pour moitié à son beau-frère M. Debourg de Saussens, en France. Il fut conclu que la dame Budan garderait entre ses mains la moitié de M. Debourg de Saussens qu'elle lui paierait après le décès de Mme Dolabaratz, laquelle en retirerait un intérêt annuel de 2 824 livres pour lui tenir lieu de l'usufruit. M. Debourg de Montguay consent que sa tante touche dès à présent sa moitié (56 490) de Mme Budan, « *de la manière qu'elles conviendront ensemble* ».

Cette grosse affaire réglée, il restait à régler celle de la succession de leur tante et grand-tante Godemar épouse Valmont. Me Boyer père avait procédé au partage des droits entre les 5 souches d'héritiers le 26 juillet 1776. Chaque souche avait 969 livres quant à la masse mobilière et 134 865 livres ¹⁰⁴ quant à la masse immobilière. Ces sommes étaient dues à la succession par Jean Testas, négociant à Pointe à Pitre, adjudicataire des biens des sieur et dame de Valmont, judiciairement vendus le 2 septembre 1776. Il était prévu qu'il paie à chacun la somme qui lui revenait en 8 termes égaux. Mais l'ouragan de 1776 repoussa les premiers termes à 18 mois. Comme il n'avait toujours rien payé, il y eut poursuite judiciaire en 1786 contre ses héritiers ¹⁰⁵. Nous connaissons ces faits par un

¹⁰³ Colonies F/5b/17.

¹⁰⁴ Somme globale pour Marie Françoise Neau Boisjoly et son neveu Debourg de Montguay.

¹⁰⁵ Jean Testas était mort à Pointe à Pitre, âgé de 55 ans, le 03/03/1783. Natif de la paroisse Saint Michel de Bordeaux, il était sans doute le fils aîné d'autre Jean Testas, négociant de Bordeaux décédé avant 1756, et Marie Anne Dépé, mariés en cette paroisse Saint Michel le 22/01/1721, qui avaient eu plusieurs enfants (Geneanet, pthobie et sargos). Un autre Testas, Pierre, natif de la paroisse Sainte Eulalie de Bordeaux, fils de Joseph et marchand à Saint François Basse Terre, s'y était marié le 03/02/1716. Les Testas étaient des négociants bordelais, protestants à l'origine, en relation avec les Antilles, Guadeloupe, Martinique et Saint Domingue. Pour la Guadeloupe, voir « *La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse Terre et Pointe à Pitre* », Anne Pérotin Dumon, Khartala, qui repère Jean Testas à Pointe à Pitre à partir de 1765, d'abord comme gérant des cargaisons bordelaises puis comme un des premiers concessionnaires à Pointe à Pitre, en 1772 sous le nom « *Testas et Cie* ». Il semble laisser à ses héritiers de grosses dettes (« *La ville aux îles* » p. 565).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

règlement de comptes le 31 janvier 1787 entre ceux-ci ¹⁰⁶ et Pierre Budan, comme veuf et commun en biens de Claire Augustine Godemar Reverchon, héritière pour 1/4 dans une des 5 souches, et tuteur de leurs enfants mineurs, qui voulait faire évaluer par acte notarié les créances et intérêts sans attendre le résultat du procès ¹⁰⁷. Nous n'avons pas trouvé d'acte notarié équivalent pour les autres héritiers mais nous supposons que le procès a eu pour résultat d'établir le montant de la créance des deux sœurs Neau Boisjoly, l'une épouse Dolabaratz et l'autre décédée représentée par son fils de Bourg de Montguay, et l'échéancier des remboursements.

Outre cela il y avait encore la maison à Pointe à Pitre, terrain et constructions, qui avait été attribuée dans la même succession pour moitié à Marie Ignace Godemar veuve Houdin Longval et pour moitié à ses nièces les deux sœurs Neau Boisjoly.

Cette autre affaire sera résolue le 22 avril 1787 par un acte chez Me Dussau à Pointe à Pitre qui nous a permis de reconstituer l'historique.

Les magasins sur cet emplacement avaient brûlé dans le grand incendie de la ville le 30 mars 1780. Or, dans l'état des maisons brûlées ¹⁰⁸, il n'y a pas de maison Godemar ou Jaham de Valmont ou Debourg ou Neau Boisjoly mais, au nom de « *veuve Lonval et Merlande* » : « *une maison en maçonnerie avec une mansarde en charpente de 50 pas de face, cuisine et dépendances* ». C'est donc Merlande lui-même qui occupait les lieux... sans en payer la location à ses mandants de Toulouse ! Dès le 25 avril 1780 Martin Mourén, marchand, entra en possession de l'emplacement incendié, ce qui fut formalisé par le bail pour deux ans de la moitié « en l'état » par Jean Merlande comme fondé de la procuration de M. Sauveur D'olabaratz le 6 mai suivant ¹⁰⁹ pour un loyer de 600 livres par an. Le 3 juin le même sieur Mourén achetait la moitié appartenant à Marie Ignace Godemar veuve Houdin Longval, représentée par Jean Caille, interprète juré de langue anglaise ¹¹⁰, pour une rente annuelle de 1 200 livres sa vie durant (elle vivra jusqu'en 1804...). Puis, le 17 juillet 1781 ¹¹¹, Mourén achetait la moitié dont il était locataire, en résiliant donc le bail de 2 ans, pour un prix de 18 000 livres, à payer moitié un an après la publication de la paix dans l'île et moitié l'année suivante. Cinq ans plus tard, le 27 avril 1786, chez Me Nielly, Martin Mourén vendit la totalité à M. Louis Hilaire Thouluyre Mahé, ancien capitaine aide major du bataillon de milices des Abîmes, commandant la paroisse, aux prix et conditions de la vente de 1781. Or 9 000 livres restaient dues à Marie Françoise Neau Boisjoly épouse Dolabaratz et à son neveu de Bourg de Montguay. Ils intentèrent donc une action contre le nouveau propriétaire, condamné à payer par sentence du 8 janvier 1787. Il y eut conciliation à l'amiable et, le 22 avril 1787, le sieur Mahé s'engageait à payer les 9 000 livres et les intérêts s'élevant à 445 livres, dont acompte de 5 000 livres immédiatement versé et le restant à payer au 22 mars 1788.

Échaudés par leurs expériences, Marie Françoise et son neveu attendirent le dernier versement pour quitter la Guadeloupe et rentrer en France en août 1789. Nous n'avons pas trouvé trace en revanche des arrangements avec leur procureur Merlande, qui se sont peut-être faits sous seing privé.

¹⁰⁶ Héritiers représentés à la Guadeloupe par Jean Baptiste Saint Gastrés et François Testas Dudée, négociants à Pointe à Pitre.

¹⁰⁷ Me Boyer fils, 31/01/1787.

¹⁰⁸ Colonies C/7a/39 f° 23.

¹⁰⁹ Me Boyer.

¹¹⁰ Le mari de sa petite-fille, qui gérait ses affaires. Voir notre « Ascendance antillaise de Saint-John Perse » (dossier n° 2 du CGHIA, 1982).

¹¹¹ Me Boyer.

La terre et seigneurie noble d'Ayguevives

Avant même son retour de la Guadeloupe à Toulouse, Debourg de Montguay commençait à rembourser ce qu'il devait pour l'achat de la « *terre et seigneurie noble d'Ayguevives* », par l'intermédiaire de son procureur Pierre Roque (procuration du 6 avril 1786). Le 28 juin 1788 ¹¹² ce dernier versait 10 432 livres, envoyées par le sr de Bourg de Montguay, à noble Antoine Chauliac, écuyer, ancien capitoul, directeur et syndic de l'hôpital des orphelins, en présence de demoiselle Marie Bruno de TILHOL, directrice et trésorière de l'hôpital. Le 24 août 1789 ¹¹³ le même Pierre Roque payait 1 007 livres à Jean François Raymond, ancien négociant, comme cessionnaire par acte du 24 juillet 1781 de Jean François Félix Petit, comme héritier de son père François Petit par son testament du 25 novembre 1779. François Petit est celui qui avait vendu le château d'Ayguevives en 1775.

En effet, le 28 juin 1775 ¹¹⁴, encore mineur et sous l'autorité de son tuteur Sauveur D'olabaratz, conformément au vœu de sa mère dans son testament, messire Louis Auguste Marie de BOURG de MONTGUAY, écuyer, habitant à Toulouse, avait acheté au sieur François PETIT « *la terre et seigneurie noble d'Ayguesvives et biens en dépendant [...] dans les enclaves de la châtellenie, baronnie et consulat de Verfeil, paroisse du Pin au diocèse et sénéchaussée de Toulouse, consistant en un château avec tour girouette et autres marques seigneuriales, chapelle, offices, granges, écuries, chais, cuvier, cours, parterres, allées, jardins, vergers, pigeonnier, un moulin à vent avec un logement pour le meunier (bail à ferme pour 4 ans au meunier, Paul Laurens), fontaine, vivier, fiefs, rentes censives directes et emphytéotiques en dépendant en avoine, argent et volailles, droits de chasse et de garenne dans la dite terre, droit de banc dans l'église et paroisse du Pin [...] et autres droits et devoirs seigneuriaux [...] deux métairies l'une appelée du Château et l'autre La Bordebasse, maisons des brassiers avec toutes les terres labourables, prés, bois, vignes et autres possessions cultes et incultes dépendant tant du château que des métairies* ». Le sieur Petit a fait cette acquisition le 26 juin 1770 (Me Sans) du sieur Jean Pierre LE HARDY et dame Marguerite DANIEL son épouse, lesquels en avaient fait l'acquisition le 17 novembre 1764 (Me Arnaud) de Messire Jacques Henry de CARRIÈRE d'AUFREY ¹¹⁵, prêtre prébendier de l'église de Toulouse, actuellement conseiller au parlement. Le sieur Petit lui vend aussi la métairie appelée Lasserre, acquise le 27 octobre 1767 (Me Labit) du sieur Julien Bachelier, chirurgien de Toulouse, et une maison et pièce de terre de 6 arpents appelée Trinqueteule, dans la juridiction de Clairac, y compris tous les bestiaux, acquise le 28 janvier 1774 (Me Sans) de messire Pierre Louis de Fajolle de Puylaugie, conseiller au parlement de Toulouse. Sont compris dans cette vente tous les bestiaux de labourage et troupeaux et la récolte de toute espèce sur les dits biens, mais pas les charrues et outils aratoires, qui appartiennent aux métayers.

La vente est faite pour le prix de 107 400 livres (détail donné, non repris ici), dont 34 200 livres réellement payé en écus de 6 livres, compté devant le notaire, et 26 200 livres à payer à diverses personnes en l'acquit du sieur Petit qui devait le faire pour le sieur Le Hardy sur le prix de l'achat d'Ayguevives en 1770 et ce dernier de même pour le

¹¹² Notariat Toulouse, Me Campmas, 3^E 2123.

¹¹³ Notariat Toulouse, Me Campmas, 3^E 2124.

¹¹⁴ Notariat Toulouse, Me Campmas, 3^E 2104.

¹¹⁵ Fils aîné de Clément de Carrière d'Aufrey seigneur d'Ayguevives (1684-1762) et de sa deuxième épouse Paule de Labat (1704-1762), Jacques Henri (1724-1786, Toulouse) était docteur en théologie et membre de l'académie des sciences de Bordeaux (Louis Guinaman, lemaitre3, sur Geneanet).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

seigneur d'Aufrery en 1764 ¹¹⁶ : hôpital des filles orphelines de Toulouse, Mme de Carrery, dames religieuses carmélites de Toulouse, noble Joseph Marie de Malard, M. Dupuy de Saint Amans, Mme de Guy veuve de M. le marquis de Fourqueraux, Mme de Barranquet, dlle Marie Gabrielle de Jean ; plus à dame Marie Durieu veuve de noble Jean Baptiste Delherm ancien capitoul, et à M. de Cassan Clairac, pour la métairie Lasserre, en l'acquit du sieur Bachelier.

Il reste donc à payer 47 000 livres que le sieur de Bourg de Montguay s'engage à payer au sieur Petit en espèces d'or et d'argent ayant cours, 33 000 livres en janvier prochain et 14 000 livres en janvier 1777.

Le sieur Petit remet l'expédié en forme de la composition du patrimoine de Mrs d'Aufrery frères et sœurs, un extrait en forme de l'arrêt de la cour des Aides de Montpellier du 5 novembre 1605 qui déclare nobles les biens possédés par le seigneur abbé d'Aufrery pour le fief d'Ayguevives contre les consuls et communauté de Verfeil et une ordonnance de la dite cour suite à l'arrêt obtenu par feu M. Clément de Carrière d'Aufrery le 21 juin 1761, 3 extraits d'hommage de la dite seigneurie rendus à Mrs les archevêques de Toulouse par Mrs de Carrière d'Aufrery, avec les dénombremets, en 1364, 1502 et 1690 (etc. longue énumération).

Le sieur de Bourg de Montguay déclare que dans la somme de 34 200 livres payée en déduction du prix de la vente, il a fait entrer 34 166 livres que noble Jean Louis Teynier, ancien capitoul ici présent pour et aux noms de M. Jacques François Budan et M. Charles François Lecointre de Bellecour vient à l'instant de lui payer en déduction de la somme capitale qu'ils lui doivent du reste de la portion qui lui revient du prix des biens qui leur ont été vendus.

C'est grâce au voyage à la Guadeloupe de 1786 à 1789 que Louis Auguste Marie de BOURG de MONTGUAY va enfin pouvoir faire face à ses engagements et payer, entre autres, les sommes dues à son décès en 1762 par Clément de Carrière d'Aufrery, l'ancien propriétaire d'Ayguevive, dettes que ses héritiers n'avaient pu rembourser et qui s'étaient transmises à chaque nouvel acquéreur !

Au fur et à mesure que des fonds étaient récupérés à la Guadeloupe, de Bourg de Montguay les envoyait par lettres de change à son procureur à Toulouse, Me Pierre Roque, et on voit se succéder chez Me Campmas les actes notariés faisant état des remboursements successifs ¹¹⁷ :

17/07/1789 : 1 002 livres à haute et puissante dame Marguerite de Pins, veuve de haut et puissant seigneur Antoine de Bar marquis de Castelnau d'Estrelfonds baron des États de la province de Languedoc, habitante à Toulouse, comme cessionnaire de Jean François Félix Petit, bourgeois habitant de Toulouse par acte du 24/07/1781, en qualité d'héritier de François Petit son père par son testament du 25/11/1779 ;

19/07/1789 : 2 433 livres à l'hôtel Dieu Saint Jacques pour ce que Debourg de Montguay devait comme héritier par testament de M. de Cassan Clairac (dette reconnue le 08/04/1786 avant son départ pour la Guadeloupe) ;

30/07/1789 : 1 012 livres aux religieuses carmélites de Toulouse, en les personnes des sœurs Marie Madeleine prieure, Henriette de La Croix sous-prieure, Thérèse Éléonor et Philippine de la Résurrection.

A partir de 1792 c'est de BOURG de MONTGUAY lui-même, de retour de l'île, qui effectue les remboursements ¹¹⁸ :

¹¹⁶ Nous donnons les noms des créanciers sans reprendre le montant dû à chacun, date et nom des notaires et échéance. Nous verrons ci-après la plupart des dettes payées.

¹¹⁷ 3^E 2125.

¹¹⁸ 3^E 2128.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 20/04/1792 : 1 602 livres (en espèces) à Jean François Lautard, cessionnaire de dame Marie Durrieu veuve de Jean Baptiste Delherm (02/05/1782), somme due à la dame Durrieu pour la métairie Lasserre à Clairac ;
- 24/04/1792 : 1 019 livres (en assignats) à dame Anne Saint Germain veuve de M. Étienne Dominique Guy, ancien lieutenant colonel d'infanterie commandant pour le roi) Prat de Mouillon ¹¹⁹, comme héritière de son mari par son testament (ouvert 06/08/1790 Me Arnaud), pour l'extinction et rachat de 50 livres de rente constituée au capital de 1 000 livres par Jacques Henry Carriere d'Aufrery, prêtre, en faveur de dame Cécile Colombe Guy veuve de M. Becaria Pavie Fourqueraux (03/11/1763, Me Corail), somme échue au lot d'Étienne Guy dans l'acte de partage qu'il fit avec Mme Confinhat sa sœur le 18/06/1783 de la succession de la dite dame Cécile Colombe Guy veuve Fourqueraux leur sœur ;
- 01/05/1792 : 1 063 livres (en espèces) à l'hôtel Dieu Saint Jacques pour l'extinction et rachat de 40 livres de rente constituée au capital de 1 000 livres que Jean Bachelier, chirurgien à Toulouse, laissa à François Petit sur le prix de la métairie Lasserre qu'il lui a vendue le 25/10/1767 (Me Corail), somme que dlle Ravaille, comme héritière de Julien Bachelier son mari par son testament du 14/08/1770 (Me Gilabert) céda à Jean Pierre Cassan Clairac le 14/12/1774 et appartient actuellement à l'hôtel Dieu comme héritier du dit Cassan Clairac par son testament et dont le sr de Montguay est débiteur depuis l'achat d'Ayguevives ;
- 07/05/1792 : 1 100 livres (en assignats) à Alexandre Beatrix Carrery, ancien commissaire des guerres au département de Toulouse, comme héritier de M. Guillaume Carrery et dame Marie Villeneuve ses père et mère, qui étaient aux droits de dame Grizolles tante dudit feu Guillaume Carrery, pour remboursement de ce qui restait de la somme prêtée par la dite dame Grizolles à feu Clément Carrière d'Aufrery le 19/06/1733 (Me Pratviel) et dont le sr de Montguay est débiteur depuis l'achat d'Ayguevives ;
- 20/08/1792 : 2 106 livres (en espèces) à Dominique Reynaud, sculpteur, cessionnaire, pour l'extinction et rachat de 100 livres de rente constituée par Clément Carriere d'Aufrery en faveur de Pierre Fondeyre et dont le sr de Montguay est débiteur depuis l'achat d'Ayguevives ;

Nous laissons là le sieur de Bourg de Montguay seigneur d'Ayguevives dont nous avons vu dans la partie généalogique (1.3.1) qu'il s'est marié deux fois et a eu un fils reconnu tardivement et légitimé par le mariage, peu avant sa mort, avec sa seconde épouse.

Nous allons maintenant nous intéresser à la famille du mari de Sophie de Bourg de Saussens, sa cousine germaine paternelle, plus jeune que lui de 10 ans (1.4.1), les Fouray de Salimbeni.

Famille de FOURAY (de SALIMBENI de la GRANDERIE) (La Grenade, Nantes, Haute-Garonne)

Le gendre de Charles Pierre de BOURG de SAUSSENS, Louis Alexandre Étienne FOURAY BARTHOLINI SALIMBENI, était d'une famille établie à la Grenade et lui-même y vivait en 1762. En 1769 il quitta l'île et, le 13/02/1770 chez Me Jalabert à Nantes, il donna procuration générale à Pierre MIGNOT de VOCONU (sic) pour gérer ses biens à la Grenade.

¹¹⁹ Prats de Mollo, Pyrénées Orientales, 66 ?

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

En 1786, Louis Alexandre est dit « comte de Fouray Bartholimi Salimbeni, ancien officier au régiment royal de la Marine à Paris, demeurant à Toulouse » : il y reçoit l'avis de constitution d'une rente viagère de 1 931 livres argent de France, par Paul MIGNOT DEVAUCONNU, ancien capitaine de cavalerie au Praslin, attribuée le 2 mai 1786 à lui et à dame Joseph Amélie de BEYER DESAUBRIS son épouse, en règlement de ses dettes envers lui. Il passa alors à Sainte Lucie et y acheta le 6 juin 1787 la moitié d'une habitation, soit 60 carrés, pour 40 000 livres, et en confia la gestion à son associé, Pierre Robert CASSÉ, officier de milice au Micoud, marié à la fille de Paul Mignot Devauconnu et récent acquéreur de l'ensemble, propriétaire de l'autre moitié. Quelques mois plus tard, Pierre Robert Cassé étant décédé, sa veuve Clotilde Adélaïde MIGNOT DEVAUCONNU fit faire le 10 novembre l'estimation des esclaves qu'ils possédaient en commun ¹²⁰. Les MIGNOT DEVAUCONNU et les CASSÉ étaient originaires de la Martinique, passés à la Grenade puis, après la perte de l'île, passés à Sainte Lucie comme bien d'autres habitants de la Grenade ¹²¹.

Son frère, Guillaume, fit lui aussi des procurations à Nantes, le 19/02/1766 (dit FOURAY de LA GRANDERIE) aux sieurs Jean Baptiste MOUCHY et Pierre SERRES, de la Grenade, pour retirer les papiers de feu le Sieur SALINIÈRE chargé de ses affaires ; et une autre le 09/12/1779 (dit FOURAY de SALIMBINI) pour recevoir de Guillaume MACINTOSH, acquéreur de son habitation à la Grenade, le solde de la vente depuis 1775. Guillaume était donc alors définitivement établi à Nantes ¹²².

Source de la généalogie qui suit : AD 44, fonds Freslon et RP ; F/12 (colons réfugiés de Saint Domingue) ; ANOM Colonies E 191, deux dossiers : Fouray-Salimbeni de La Granderie, Guillaume de, lieutenant des troupes à la Martinique (1736-1780) et Frédéric François Roland de, demande une place d'élève commissaire de la marine (1768-1786) ; Geneanet, defrondat.

1 Rolland FOURAY de LA GRANDERIE

enseigne à la Martinique ; habitant de la Grenade, capitaine de milice commandant du quartier du Marquis à la Capesterre de la Grenade (! 1736)

+ /1759

x 1720 Martinique ¹²³ Marie SAUVAN

+ /1759

1.1 Louis Alexandre Étienne FOURAY BARTHOLINI SALIMBENI (signe Fouray Salimbeni)

officier du régiment royal de la marine, résidant à la Grenade en 1763, puis praticien de Toscane, ci devant messire comte de FOURAY, Bartholini, Salimbeni (1790)

+ /1819 Nantes

ax Joseph Amélie de BEYER DESAUBRIS

+ 1786/1790

Cm Me Pilore à Verfeil 13/12/1790

¹²⁰ Me Marquis, Le Micoud, Notariat de Sainte Lucie dépouillé par Chantal et Philippe Cordiez et en ligne sur Geneanet.

¹²¹ Un demi-millénaire et plus d'histoire familiale, E. et B. Bruneau-Latouche, p. 784 et suivantes, consultable sur Geneanet. Sur les habitants de la Grenade passés à Sainte Lucie, voir l'article 17 de 2011 « Familles de SUZE, LEJEUNE et de FLAVIGNY (La Grenade, Martinique et Sainte-Lucie) »

¹²² Glanes antillaises dans le notariat nantais, par Jean-Marie Loré.

¹²³ Colonies C/8a/27, f° 215, 25/11/1720, lettre de Feuquières

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

bx 13/12/1790 Saussens (31), Marie Thérèse Sophie de **BOURG SAUSSENS** (puis DUBOURG), fille de Charles Pierre chevalier de BOURG et Angélique GAUTIER (voir ci-dessus)
o 18/06/1768, ondoyée à la naissance, b 20/10/1768 Saussens (31)
+ 16/02/1854 Toulouse ; 86 ans ; domiciliée à Toulouse Jardin royal n° 10, veuve de M. le comte Louis Alexandre Étienne de Fourray Bartholomi de Salimbéni
d'où au moins
une fille
o 05/12/1791, ondoyée à la naissance comme certifié le 31/12 par son oncle Henry Dubourg et sa grand-mère dame Angélique Gautier (pas de baptême ensuite : peut-être à Toulouse ?)

Pamela FOURAY SALIMBENI
o 09 d 11/05/1793 Saussens, en présence du citoyen Jean Joseph Cheverry et de la citoyenne Jeanne Forlup ; père « vivant de ses rentes »
au mariage signe Pamela de Salimbéni et dit que son patronyme est Fouray Bartoloni (sic) Salimbéni
x 26/02/1825 Nantes, 5^e et 6^e canton, Urbain THOINET

Théodore FOURAY de SALIMBENI
habitant de Saussens ; maire de Saussens en 1816-1817, 1819-20 (mais absent en 1820), 1843-1847
o 14 d 16 frimaire IV (05 d 07/12/1795) Toulouse
+ 25 d 26/07/1849 Saussens (vue 54) ; M. Fouray de Salimbéni Théodore, dans sa maison d'habitation au château de Saussens, propriétaire, 54 ans, fils de M. le comte de Salimbéni et dame Marie Thérèse Dubourg ; déclaré par deux voisins cultivateurs
témoins du mariage : Jean Jacques Jourdain Théodore Rocquemaurel, propriétaire, 27 ans, Jean Firmin Cabanis, notaire, 40 ans
x 13/03/1819 Toulouse, Catherine Euphrasie Zoé de ROCQUEMAUREL, habitant à Toulouse rue Sainte Anne, fille de + Jean Denis Hector Aimé, chevalier de Saint Louis, et Catherine Marguerite Françoise de SAINT JEAN
o 13/12/1795 Toulouse + 1849/
d'où au moins
Marie Rolland Émile Théodore SALIMBENI puis FOURAY de SALIMBENI
o 03/07/1819 Saussens ; parents demeurant au château de Saussens
François Jules SALIMBENI puis FOURAY de SALIMBENI
o 16/09/1820 Toulouse
par jugement du 04/04/1856 (transcrit à la page de l'acte de naissance de 1819 à Saussens) leurs actes de naissance ont été rectifiés ; Marie Rolland Émile Théodore Salimbéni était alors capitaine trésorier du 72^e régiment de ligne en garnison à Saint Étienne et François Jules Salimbéni lieutenant au 7^e régiment en garnison à Lunéville mais tous les deux domiciliés à Toulouse ; il est reconnu que d'après le contrat de mariage de leur grand-père le 13/12/1790 (Me Pillore à Verfeil, 31), l'acte de naissance de leur père, le 16 frimaire an IV à Toulouse, l'acte de mariage de leur père le 13/03/1819 à Toulouse et l'acte de décès de leur père le 26/07/1849 à Saussens, il résulte que leur grand-père portait le nom de Louis Alexandre Étienne de Fouray Bartoloni Salimbéni et leur père le nom de Théodore Fouray de Salimbéni. L'aîné ayant voulu se marier, l'officier d'état civil de Saint Étienne s'y est refusé, vu l'erreur existant dans son acte de naissance. Ils en demandent donc la rectification en faisant précéder leur nom de celui de Fouray qui est leur nom patronymique.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.2 messire Guillaume FOURAY (puis FOURAY de LA GRANDERIE 1764) (puis de FOURAY SALIMBENI seigneur de LA GRANDERIE 1785)

à Rochefort dans la compagnie des cadets des colonies depuis avril 1753, nommé enseigne à la Martinique le 22/08/1758, n'a pu rejoindre son poste à cause de la guerre, employé à la Grenade de 1761 à 1763, réformé en 1763 avec pension de 200 livres ; conseiller du roi maître ordinaire de la chambre des comptes à Nantes (1766, 1768) conseiller secrétaire du roi (1768) ; ci-devant noble, envoyé à l'Éperonnière par le comité révolutionnaire le 22 brumaire II (12/11/1793), mort à Bercy chez Picquenot ¹²⁴ le 12 pluviôse II (31/01/1794)

« Relation historique pour servir de journal de voyage de M. et Mme Fouray, de Nantes, à la Grenade, et de leur retour à Nantes. 1761 », rédigé par Fouray de la Granderie, 186 pages, Bibliothèque municipale de Nantes, catalogue des manuscrits, volume 22, n° 881 (non consulté)

Sa fille Émilie écrit en 1816 dans sa demande de secours (F/12/2869) : « *mon père est mort à la Conciergerie en 1794 sous les fléaux de la Révolution et pour expier le zèle royaliste qu'il m'a transmis. [il avait des] biens en Vendée en partie détruits par la guerre civile, en partie ravis à sa famille par les confiscations révolutionnaires.* »

o 08/02 b 27/03/1736 Notre Dame de l'Assomption du Marquis île Grenade ; p Guillaume Dutoja, capitaine de cavalerie ; m dlle Marie Rose Paquet épouse du sr Charles Joseph Gruaud (E 191, acte déposé chez Me Jalabert à Nantes le 08/02/1780)

+ 12 pluviôse II (31/01/1794) Paris, rue de Bercy

le mariage de 1759 a été célébré de nouveau le 16/03/1761 dans la chapelle du Fort ; en marge de l'acte il est dit que par sentence du Présidial de Nantes du 15/07/1768

Guillaume Fouray est dit fils de Roland (et non Pierre Louis) Fouray et Marie Sauvan x 07/05/1759 Nantes, Saint Sébastien, Marie Anne Agnès GALBAUD DUFORT, fille de Philippe François, maître de la chambre des comptes, et Agnès DU BREUIL

b 19/06/1736 Nantes, Saint Denis

+ 01/11/1810 Nantes 2^e canton ; 74 ans, veuve du sieur Guillaume Fouray de Salimbeni, en sa demeure rue du Peuple Français, n° 2

d'où au moins

1 Dieudonné Louis Guillaume FOURAY

sert dans la marine royale depuis 7 ans en 1786

o 08/02/1762 île de la **Grenade**, ondoyé 23/03 à l'habitation dite Le Vieux Bourg, pendant le siège par les Anglais, b 02/09/1763 Nantes Notre Dame ; p écuyer

Alexandre Fouray, ancien officier du régiment royal de la marine, **oncle**, résidant à la Grenade, représenté par messire Mathurin Bellarbre, conseiller du roi au Présidial et sénéchal de Nantes, maire électif de la ville, parent du 3 au 4 ; m Agnès du Breuil femme de Philippe François Galbaud du Fort, maître des comptes, aïeule

+ /1816

x NN

d'où

1.1 Marie Charlotte Octavie de SALIMBENI

filie unique ; 49 ans en 1848 ; à la charge de sa tante Émilie (F/12/2869)

2 Marie Agnès Émilie FOURAY de LA GRANDERIE puis de SALIMBENI

colon réfugié de Saint Domingue (F/12/2869) ¹²⁵

b 20/09/1764 Nantes Saint Donatien + 17/03/1837 Nantes, 73 ans

¹²⁴ Maison de Santé Picquenot, 48 rue de Bercy à Paris, transformée en prison pendant la Terreur.

¹²⁵ Émilie et Alix Fouray de Salimbeni ont obtenu des secours comme colons réfugiés de Saint-Domingue, mais n'ont pas prétendu à l'Indemnité. Nous ne voyons pas comment elles pouvaient avoir eu des biens à Saint-Domingue, peut-être par leur mère.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

3 Hilaire Philippine Aglaé FOURAY

b 13/08/1765 Nantes Saint Donatien

+ 25/10/1785 Saint Colomba (44) ; 20 ans 2 mois

4 Victoire Bonne Alix FOURAY de SALIMBENI

colon réfugié de Saint Domingue (F/12/2869)

o 29 b 31/10/1766 Nantes Saint Donatien + 09/02/1851 Nantes 2^e canton

5 Frédéric Roland François FOURAY chevalier de SALIMBENI

Colonies E 191, demande une place d'élève commissaire de la Marine

b 24/02/1768 (1769 dans E 191) Nantes Notre Dame + 1793

6 Marie Auguste Christine FOURAY de SALIMBENI

colon réfugié de Saint Domingue (F/12/2798)

o 11 b 12/06/1771 Nantes Notre Dame + 31/10/1845 Nantes

x 17/06/1796 Nantes, quartier Démosthène Humanité, Joseph Ambroise de FRONDAT

7 Céleste Bonne Alix Guillemine FOURAY

+ 11/02/1773 Nantes Saint Donatien ; 8 jours, morte en nourrice

8 Caliste Guillemine Bonne FOURAY

b 03/02/1775 Nantes Notre Dame

Nota : les parrains et marraines, non cités ici, sont presque tous de la famille Galbaud Dufort

Conclusion

Il est assez rare de pouvoir suivre ainsi sur plusieurs générations le sort d'anciennes familles des îles (ici Guadeloupe et Grenade) passées en France et de comprendre les conséquences de cette migration à rebours grâce aux nombreux actes notariés qui donnent aussi un aperçu des changements de procureurs, des difficultés dues aux événements historiques, du maintien des relations qui finissent par se rompre une fois les habitations vendues et le montant de la vente entièrement reçu. On y voit les longues tractations pour parvenir à se faire payer en France au bout de nombreuses années, en lettres de change ou en envois de sucre à des maisons de commerce. Les descendants des habitants guadeloupéens ici présentés se retrouvent seigneurs locaux du Midi toulousain, ayant acheté châteaux et domaines avec l'argent des îles.

Le point de départ de cette enquête est la communication de trouvailles dans le notariat, à Nantes par *Jean-Marie Loré* et surtout à Toulouse par *Claudie Dussert*. Qu'ils en soient tous deux remerciés !

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)